

Rapport moral

Assemblée générale ordinaire 2026

2025

SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Projet associatif	5
Rapport d'activité 2025	18
<i> </i> Vie des établissements et des services	23
Rapport d'orientation 2026-2027	25
L'Adapei 77 en 2025	29
<i> </i> Offre médico-sociale	30
<i> </i> Ressources humaines	32
<i> </i> Finances et administration	37
<i> </i> Qualité et développement	46
<i> </i> Communication	53
Les établissements en 2025	55

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le 27 mai 2025, les membres du conseil d'administration m'ont élu à la présidence de l'Association et je les remercie.

Cette fin d'année 2025 a été mouvementée, et je souhaitais exprimer mon profond respect et rendre hommage à Monsieur CHAPRON Dominique qui a su conduire la présidence de l'Adapei 77 avec engagement pendant douze années.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs réalisations matérielles visant à améliorer les conditions d'accueil et le cadre de vie des personnes accompagnées :

À l'EANM Les Ormes, les travaux ont été achevés et l'accueil temporaire est monté en charge. L'acquisition de mobilier pour les chambres et le salon du service d'accueil temporaire a permis l'amélioration de l'aménagement des espaces. Un home cinéma a été installé.

Des travaux de réfection et d'aménagement ont été menés dans plusieurs établissements.

Les chambres de l'établissement de Corberon ont été équipées d'un système de climatisation.

La fibre optique a été déployée à La Roselière, et des travaux de réhabilitation de l'appartement de transition y ont également été réalisés.

Les salles de bains du pavillon des Meuniers et du Studio ont été entièrement rénovées

En 2025, l'Équipe Mobile d'Appui en Santé pour Adultes (EMASA) a accompagné 48 adultes en situation de handicap accueillis au sein d'Établissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM), pour répondre à des besoins souvent complexes. À la demande des équipes, des interventions ont été réalisées comprenant l'évaluation des besoins en santé, des interventions ponctuelles en soins, l'appui à la coordination des parcours et le soutien aux professionnels.

L'EMASA a également mené des actions de prévention et de sensibilisation auprès de 195 personnes, comprenant des professionnels et des personnes accompagnées, sur différentes thématiques liées à la santé. Ces actions individuelles et collectives confirment le rôle de l'EMASA comme un appui ressource.

Une réflexion approfondie sur l'évolution des espaces au sein de la plateforme enfance a été menée. Plusieurs projets d'aménagement sont ainsi en cours pour 2026, notamment la création ou la réorganisation d'une salle de retrait, destinée à offrir un espace adapté aux besoins de régulation, d'apaisement et de mise à distance temporaire des jeunes présentant des troubles du comportement.

Par ailleurs, une étude est en cours sur un projet de création d'une partie hébergement. Il s'inscrit dans une logique de continuité des parcours et reste en cohérence avec les enjeux actuels d'orientation et de répit.

Je souhaite mettre en avant l'engagement et l'investissement du Conseil d'administration et du Bureau exécutif, tant dans leurs relations auprès de nos différents partenaires que dans leur participation active aux instances.

Le Conseil d'Administration a besoin de la participation de jeunes parents et d'adhérents pour poursuivre et améliorer ces actions.

Je souhaite également remercier la Direction générale, les directeurs de territoire, les directeurs adjoints, les éducateurs ainsi que l'ensemble du personnel, qui s'investissent quotidiennement au service des personnes que nous accompagnons.

Comme vous pourrez le constater au cours de cette Assemblée générale, cette année a été marquée par la mise en œuvre de nombreux axes de notre projet associatif, adopté lors de notre précédente Assemblée Générale.

Par ailleurs, une commission chargée de la révision des statuts et du règlement intérieur a été créée. Une Assemblée générale extraordinaire sera organisée en fin d'année afin de vous soumettre ces nouveaux statuts.

Une commission dénommée Hand'éthique a vu le jour dans le courant de l'année 2025, elle réunit des familles, des professionnels et des personnes concernées. Elle a déjà échangé autour de plusieurs problématiques, en s'attachant à proposer des pistes de réflexion et des solutions adaptées sur les conditions d'accueil et d'éthique concernant les personnes accompagnées.

De nombreux projets sont en déploiement constant permettant l'amélioration de la prise en charge de nos protégés.

Au nom du Conseil d'administration et en mon nom, je tiens à présenter mes remerciements à l'ensemble des personnes mobilisées pour leur engagement, leur implication et leur confiance.

Lucien-Michel DIMEGLIO
Président de l'Adapei 77

Projet associatif 2025-2030

Le contexte

Les personnes handicapées mentales, leurs familles et leurs amis sont confrontées à de nouveaux enjeux, liés tout à la fois aux mutations sociétales et aux nouvelles réglementations.

Notre association doit faire face à ces mutations mais également et surtout aux nouveaux besoins :

- Projet de vie de la petite enfance à la fin de vie,
- Élargissement du champ des pathologies prises en charge dans notre association imposant une approche ciblée, qu'il s'agisse de déficience intellectuelle, de polyhandicaps, d'autisme, d'infirmité motrice cérébrale et de handicap psychique,
- Prise en compte du vieillissement des personnes handicapées mentales.

Ces nouveaux besoins découlent également d'une évolution des attentes des familles. Les réponses à ces besoins ne peuvent être apportées que par un échange permanent avec les pouvoirs publics et une adaptation continue de la prise en charge des personnes qui nous sont confiées tenant compte des avancées de la recherche médicale : état des connaissances scientifiques, mise en place de bonnes pratiques professionnelles, modes d'accompagnements adaptés, validés par les autorités publiques de référence.

Les associations doivent veiller à la mise en application des lois du 2 janvier 2002 sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ces lois font émerger de nouveaux concepts tels que le droit à la compensation dans le cadre d'un projet de vie personnalisé et évolutif, qui devra évaluer les besoins individuels de chaque personne handicapée et y apporter des réponses appropriées en terme d'accueil, d'accompagnement, de socialisation, de ressources financières et de protection juridique.

L'accessibilité (prise au sens large) des personnes handicapées mentales à une vie citoyenne **est notre priorité** : cadre de vie, santé, transports, loisirs, sports...

Dans le cadre des Projets de vie, l'Adapei 77 affirme que la personne handicapée contribue à la vie sociale et participe à la vie de la Cité. À ce titre, et dans la mesure de ses possibilités, elle exprime ses besoins et ses aspirations et doit pouvoir disposer de réponses individualisées.

La loi du 11 février 2005 reconnaît de manière explicite le rôle de la famille dans l'accompagnement des personnes handicapées.

Par ailleurs, l'Agence régionale de santé (ARS), le Conseil départemental de Seine-et-Marne (CD77) et l'Éducation nationale restent les interlocuteurs privilégiés de l'Adapei 77.

Dans un contexte particulièrement mouvant et complexe, l'Adapei 77 affirme que la personne handicapée mentale demeure au centre des actions de l'association.

L'Association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, régie par la loi de 1901, et déclarée au Journal Officiel le 26 avril 1965. Elle est née du militantisme de parents d'enfants en situation de handicap mental, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 est affiliée au mouvement national Unapei ainsi qu'à l'instance régionale Unapei Île-de-France. Le siège social de l'Adapei 77 est fixé à Melun, où sont implantés les services de la Vie Associative et de la Direction générale.

Organisation de l'Adapei 77

Deux axes sont à distinguer :

1. La Vie Associative

Le handicap mental est une situation faite de difficultés de la compréhension, de l'apprentissage, de l'attention, de la conceptualisation, de la communication, de la relation, et de la décision résultant d'une déficience intellectuelle. D'où la nécessité d'une Vie Associative forte pour aider à surmonter les difficultés vécues par les familles.

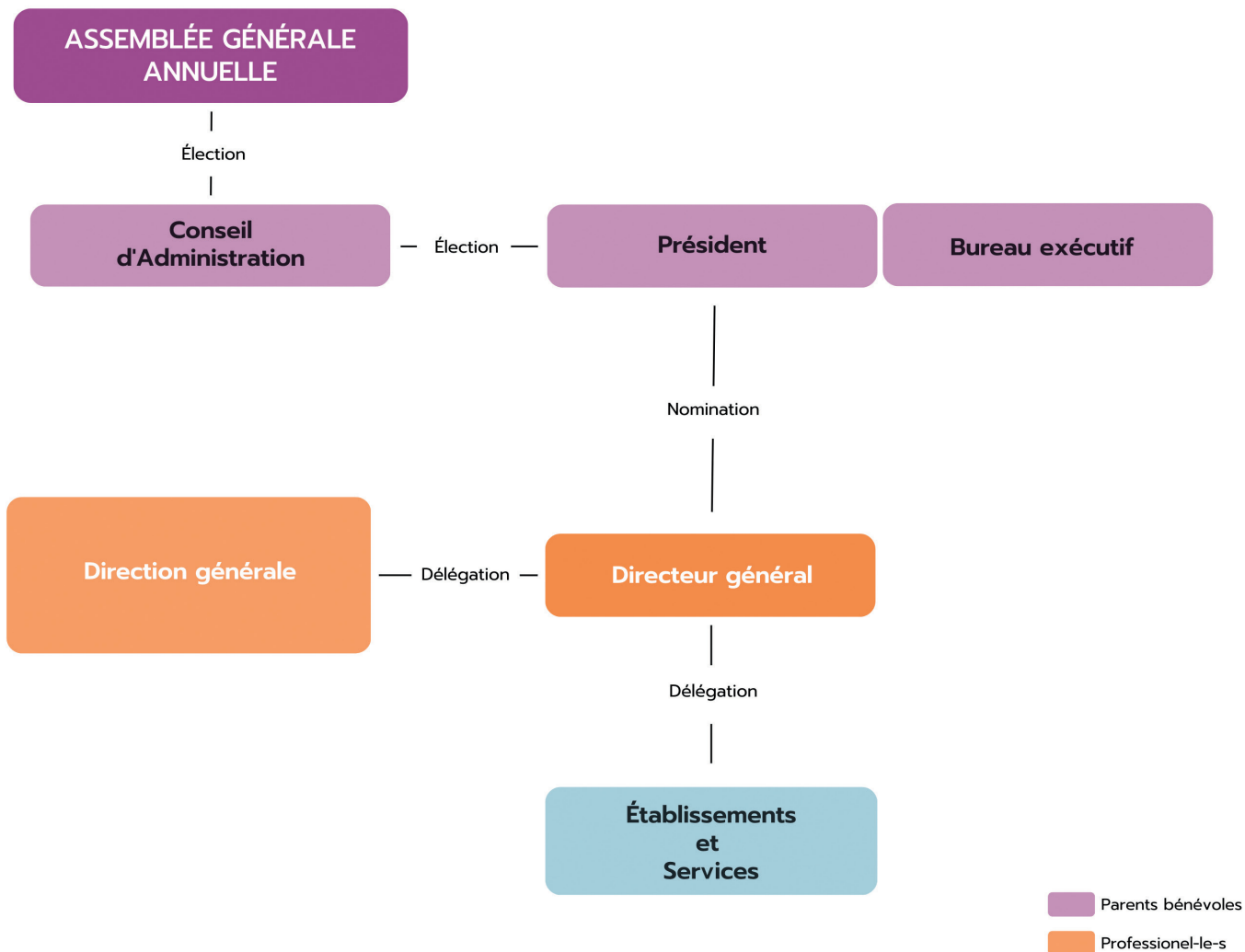
La Vie Associative s'engage :

- dans l'apport d'un soutien et d'un appui moral aux personnes handicapées mentales et à leur famille ,
- dans la défense de leurs intérêts ,
- dans la diffusion de l'information nécessaire.

2. La gestion des établissements et des services qui accompagnent et/ou prennent en charge les enfants et adultes handicapés mentaux qui leur sont confiés dans le respect des valeurs associatives déclinées dans chacun des projets d'établissement et de service, validés par le Conseil d'administration.

Entre militance et management, l'Adapei 77 se doit de trouver l'équilibre le plus favorable à la réalisation de ses missions médico-sociales.

Organigramme de l'Adapei 77



Nos valeurs

L'Adapei 77 affirme que la personne en situation de handicap mental est d'abord et avant tout une personne, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne, mais son handicap implique la mise en œuvre de compensations spécifiques.

Ainsi :

- La personne handicapée mentale est citoyenne à part entière,
- La personne handicapée mentale bénéficie des droits reconnus à tout citoyen,
- La personne handicapée mentale remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.

Dans ce cadre, l'Adapei 77 reconnaît à la personne handicapée mentale le droit de se construire, d'affirmer ses choix, d'influer sur son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens, elle défend et promeut :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- Le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La laïcité.

La détermination de la politique de l'Association par des parents bénévoles dans des instances démocratiques est une donnée essentielle, qui caractérise l'Adapei 77 et qui la distingue, en ce sens, des administrations et des entreprises.

La pluralité des forces vives composant notre association est une garantie d'indépendance vis à vis de tout pouvoir politique, économique, administratif, syndical et religieux. C'est une plus-value apportée aux services qu'elle rend.

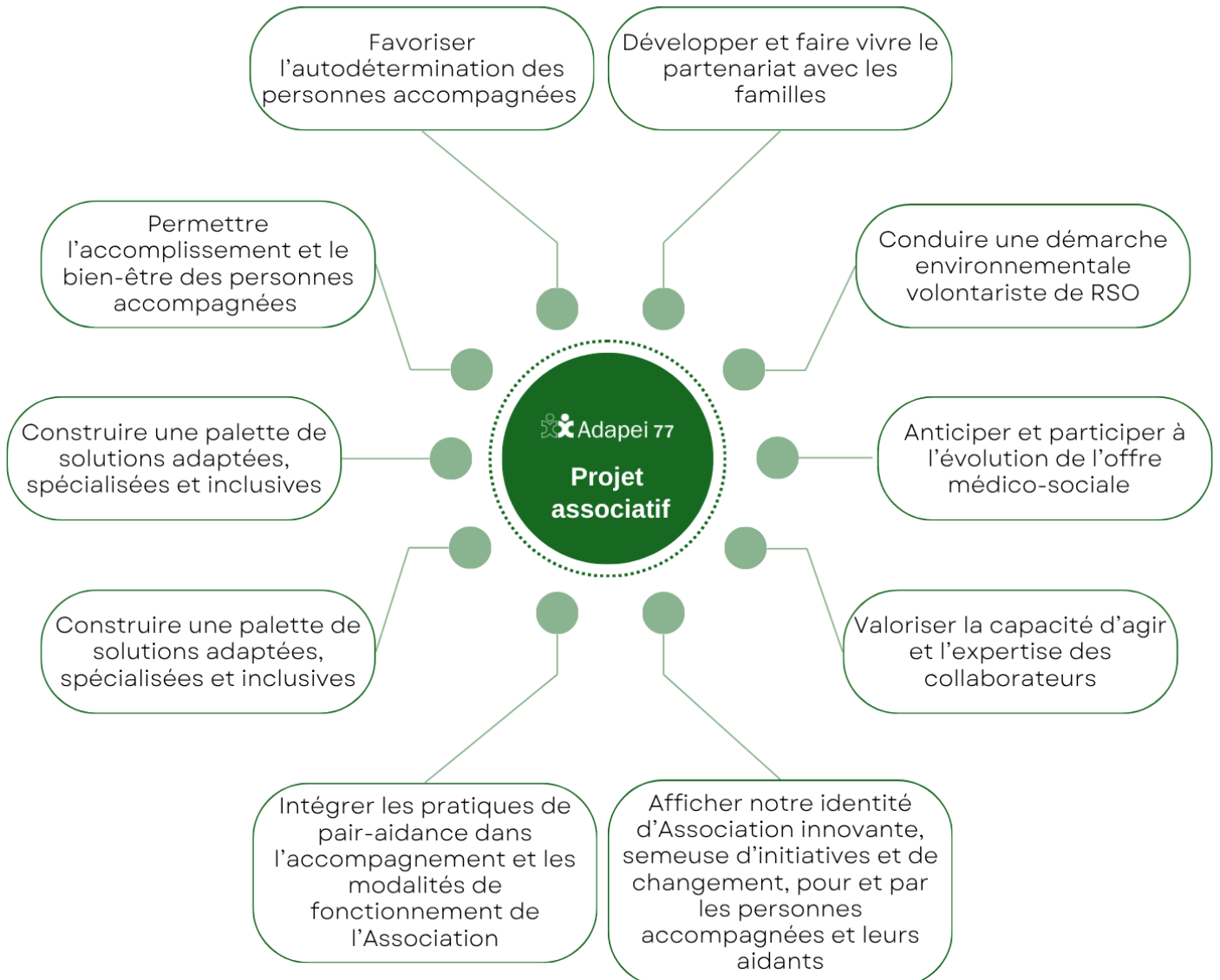
Notre action s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif.

Les missions fondamentales de l'Adapei 77

1. Faire évoluer les représentations de la société sur les **valeurs, compétences et talents** des personnes en situation de handicap mental ,
2. Mettre en œuvre les **solutions d'accompagnement individualisées** pour les personnes en situation de handicap mental ,
3. Assurer la **qualité** de l'accompagnement ,
4. S'inscrire dans une démarche de **Responsabilité Sociale et Environnementale d'association employeur**
5. **Sécuriser** la gestion de l'association et renforcer sa **capacité à innover** ,
6. Promouvoir et défendre la **dignité et la citoyenneté** de ces personnes en tenant compte de leurs potentialités et de leur vulnérabilité ,
7. Associer, informer, responsabiliser et fédérer les **familles**.

Notre engagement

Améliorer en permanence la vie des personnes handicapées mentales et de leurs familles



- Favoriser la formation des professionnels, des personnes handicapées et de leurs proches à la démarche d'autodétermination et développer les compétences de la personne en situation de handicap
- S'engager à ce que toute personne en situation de handicap dispose d'un mode de communication pour se faire comprendre et comprendre son environnement (notamment poursuite du déploiement du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)).
- Valoriser le rôle social des personnes en situation de handicap.
- Faire évoluer notre gouvernance afin de permettre aux personnes en situation de handicap de s'y engager (inclusion de personnes accompagnées dans des groupes de travail en leur demandant leur avis, nomination au poste d'administrateurs au conseil d'administration de deux représentants de la délégation d'auto-représentation...)

Travail engagé en 2025

Prise en compte dans le plan de formation associatif de :

- Approche ou consolidation des méthodes éducatives TSA (Makaton, teaches, peccs, abs,... CAA)
- Sensibilisation à la transformation de l'offre,
- Accompagnement à la conduite du changement et prévention de la maltraitance,
- Formation sur l'autodétermination.

Programmation d'une formation FALC à destination des travailleurs de l'ESAT. Le rétroplanning retenu est le suivant :

- Avril 2026 : démarrage de la transcription de documents internes de l'ESAT, l'objectif retenu est de se familiariser avec la méthode de transcription et intégrer progressivement l'activité dans les plannings de production
- Septembre 2026 : ouverture de la transcription pour l'Adapei 77, l'objectif est de poursuivre la montée en compétence des équipes,
- Courant 2027 : formation de perfectionnement au FALC pour les équipes et montée en compétence sur l'édition des documents (typographie et mise en page). L'objectif est une ouverture aux clients externes afin de produire des documents conformes aux exigences de la méthode FALC.
- Mise en place d'une commission sur les statuts par les administrateurs de l'association, ils se sont fixés d'avoir finalisé le travail au courant de l'année 2026.

Orientation n°1

Une association où chaque personne est citoyenne et actrice de sa vie

Proposition n°2

Permettre l'accomplissement et le bien-être des personnes accompagnées

- Considérer que les besoins liés au parcours de vie de chaque personne handicapée sont au cœur du dispositif d'accueil et d'accompagnement.
- Veiller à la bientraitance des personnes accompagnées.
- Améliorer la qualité de l'accompagnement en développant les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Diversifier nos accompagnements en favorisant des partenariats avec l'environnement économique, social, culturel, scolaire et sanitaire.
- Associer les différentes catégories de professionnels, les familles et les personnes accompagnées dans les démarches de projets.
- L'accès au soin des personnes handicapées est prioritaire dans le secteur ordinaire, la formation des professionnels de santé est à valoriser (mise en place d'Handiconsult, et du comité départemental de la charte Romain Jacob).
- Prise en compte de la vie intime, affective et sexuelle par la mise en place d'une charte et assurer une formation des personnes accompagnées, de leur famille et des professionnels.
- Insuffler une politique associative garante d'une qualité de vie à tous les âges et tous les domaines (alimentation, fréquence et nature des activités...).

Travail engagé en 2025

- Refonte ds contrats de séjour, règlement intérieur, travail en cours sur le projet personnalisé avec la mise en place d'un nouveau système d'information sur les transmissions et la vie des personnes accompagnées.
- Poursuite des évaluations externes dans l'association afin de poursuivre l'amélioration continue des conditions d'accueil et de prise en charge.
- Mise en place de la triple expertise dans l'association avec un partage sur l'ensemble des territoires sur la vie intime.
- Poursuite du déploiement de l'accès aux soins sur le territoire du 77.

- Valoriser la triple expertise (personnes en situation de handicap, familles et professionnels) dans la mise en place des projets personnalisés.
- Individualiser les parcours pour répondre aux besoins des personnes concernées et de leurs proches.
- Anticiper les transitions pour éviter les ruptures de parcours.
- Développer les accueils de jour, les dispositifs hors les murs, les équipes mobiles, les accueils séquentiels et de répit.
- Développer de nouvelles formes d'habitats et y mettre en œuvre les accompagnements inclusifs.
- Proposer et mettre en œuvre des réponses pour les personnes handicapées vieillissantes.
- Développer les équipes mobiles à partir des dispositifs existants pour soutenir les acteurs du milieu ordinaire.
- Favoriser l'accès des personnes handicapées à une activité professionnelle grâce à nos dispositifs tout en poursuivant l'ouverture vers le milieu ordinaire de travail.
- Considérer d'abord les droits des personnes et les moyens pour y accéder : Diagnostic et intervention précoce, éducation/scolarisation, autonomie/habitat, participation sociale/travail, santé/bien-être, bien vieillir et accompagnement fin de vie. Il s'agit d'activer à la fois les services de droits communs, avec un focus particulier sur l'Éducation Nationale et sur les services de soins, les établissements et services médico-sociaux, les prestations de compensation.
- Défendre les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. Avec une recherche permanente de progression et de bienveillance, ils sont des acteurs majeurs de la société dite inclusive. Les établissements conjuguent accompagnement social, éducatif et soins. Ils abritent des projets personnalisés, respectent l'intimité au sein d'un collectif et s'inscrivent dans la vie de leur cité.

Travail engagé en 2025

- Mise en place d'un groupe de travail inter-associatif pour faciliter les transitions.
- Continuer le développement des accueils de jour. L'association a fait part de son intérêt au Conseil départemental et à l'ARS.
- Réflexion sur la transformation du dispositif vie partagée en disposition logement.
- Poursuivre le développement de l'EMASA, de la MAS hors les murs, les EMASCO, ...
- Convention signée avec France Travail et l'Esat pour que les travailleurs puissent bénéficier de passerelles avec le milieu ordinaire.
- Valoriser la triple expertise (personnes en situation de handicap, familles et professionnels) dans la mise en place des projets personnalisés.

Orientation n°1

Une association où chaque personne est citoyenne et actrice de sa vie

Proposition n°4

Encourager la participation des personnes dans la vie de l'Association et de la cité

- Soutien du rôle des élus au CVS (personnes accompagnées, tuteurs, professionnels...) par la mise en place d'une formation.
- Mettre en œuvre une instance associative regroupant tous les Présidents de CVS et des représentants des autres collègues pour être consultés sur les projets de l'association.
- Mettre en place la commission mixte de l'ESAT pour favoriser le dialogue social entre professionnels (moniteurs et employés d'ESAT).
- Favoriser la participation sociale et citoyenne (sport, culture, loisirs, bénévolat) de nos proches handicapés, dans la cité.

Travail engagé en 2025

- Travail préparatoire aux élections CVS en 2026
- Mise en place de la commission mixte Esat.

Proposition n°5

Intégrer les pratiques de pair-aidance dans l'accompagnement et les modalités de fonctionnement de l'Association

- Faire connaître la pair-aidance dans l'association et le milieu ordinaire.
 - Mettre en place (créer les espaces valorisant le partage d'expérience).
 - Former les personnes accompagnées à la pair-aidance pour favoriser les partages d'expérience et les témoignages entre pairs.
 - Développer l'accompagnement de la personne accueillie dans son parcours de rétablissement et d'autonomie.
 - Développer le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « La Casa des retrouvailles » et se positionner sur la création de nouveaux GEM.
- L'Adapei 77 est signataire de la Charte départementale de pair-aidance 77 depuis le 29 janvier 2020.

Proposition n°1

Développer et faire vivre le partenariat avec les familles

- Développer des modalités d'accueil, d'écoute et de soutien aux familles notamment en matière de démarches administratives,
- Développer les moyens de communication et d'information auprès des familles en privilégiant leur transmission via le site internet de l'association, newsletter (vie des établissements).
- Organiser des rencontres thématiques suivant le secteur concerné dans le café des parents (petite enfance, enfance, adulte, accueil en milieu protégé)
- Inviter les familles à s'investir dans la vie de l'Association en y adhérant et en leur proposant de se mobiliser sur des projets concrets (rencontres pour les familles, soirées thématiques, participation à l'organisation de fêtes, de sorties, en direction de nos proches handicapés).

Travail engagé en 2025

- Poursuite du déploiement sur l'ensemble des établissements du soutien aux familles par la présence d'une assistante de service social, et la mise en oeuvre des coordinateurs de parcours.
- Continuer à développer les échanges dans le cadre des cafés des parents.

Proposition n°2

Valoriser le statut d'aidant et développer des propositions de répit

- Développer les solutions de répits, pour les week-ends, les vacances, les accueils en séjour temporaires et ou séquentiels en journée.
- Favoriser la guidance parentale dans le secteur de l'enfance.
- Organiser les actions autour des fratries qui prennent le relais des parents vieillissants (visites d'établissements, séances d'informations).

Orientation n°2

Une association familiale, militante, engagée, actrice de son territoire

Proposition n°3

Susciter et accompagner le bénévolat

- Accueillir les bénévoles, les accompagner dans leur projet.
- Soutenir le bénévolat de proximité en le structurant par territoire avec des projets de durée limitée, en fonction des besoins et des initiatives possibles.
- Développer les actions existantes (journées portes ouvertes des établissements, café des parents...)
- Organiser des conférences destinées aux professionnels et aux familles.
- Informer, via le site internet de l'association, de l'évolution des projets en cours.

Proposition n°4

Réaffirmer la valeur ajoutée de l'engagement dans une association militante

- Pour être une association vivante, la vie associative doit être visible dans les réunions de familles, les fêtes de territoire, les CVS...
- Mettre en place un parcours d'intégration des nouveaux administrateurs.
- Impliquer les professionnels dans l'évaluation de ce projet associatif et dans l'écriture des suivants.
- Sensibiliser le public du milieu ordinaire au handicap (sensibilisation S3A).

Orientation n°3

Une association innovante, flexible, experte, capable de s'adapter

Proposition n°1

Garantir la pérennité de l'Association dans un contexte économique et financier contraint

- Préserver et consolider une gouvernance associative efficace et exemplaire par une gestion managériale et financière rigoureuse, solidaire et responsable.
- Maintenir une attitude prospective et répondre aux appels à projet et appels à manifestation d'intérêts s'inscrivant dans les valeurs du projet associatif.
- Élargir les sources de financement pour valoriser le patrimoine de l'association (mécénat, dons...).
- Anticiper la transformation de l'offre médico-sociale.

Travail engagé en 2025

- L'Adapei 77 se positionne pour accompagner dans ses dispositifs les jeunes en aménagements Creton en attente de solution. Ces accompagnements doivent permettre de faire évoluer l'offre actuelle par l'accroissement de la capacité installée actuelle et la médicalisation de certains dispositifs. Des propositions ont été faites aux financeurs.

Proposition n°2

Valoriser la capacité d'agir et l'expertise des collaborateurs

- Formaliser un plan d'action sur la qualité de vie et des conditions de travail
- Formaliser un plan d'action visant à assurer une reconnaissance effective des bonnes pratiques professionnelles.
- Renforcer le processus d'intégration des nouveaux professionnels.
- Mettre en place un plan d'action évolutif aux changements et à la transformation de l'offre médico-sociale.

Travail engagé en 2025

- L'Adapei 77 a mis en oeuvre les deux premières matinées d'intégration (1 par semestre) des nouveaux salariés, il leur est présenté l'association, son projet associatif, ses missions, un livret du «nouveau salarié» leur est remis

Orientation n°3

Une association innovante, flexible, experte, capable de s'adapter

Proposition n°3

Anticiper et participer à l'évolution de l'offre médico-sociale

- Transformer l'offre de services pour une meilleure diffusion sur les territoires en lien avec le milieu ordinaire (lieu de vie parental, école, loisirs)...
- Se positionner comme acteur de l'école pour tous.
- Se positionner comme acteur d'EANM pour personnes handicapées vieillissantes.
- Être force de proposition pour une mise en œuvre effective de l'article 19 de la convention de l'ONU des droits des personnes handicapées afin de reconnaître que toutes les personnes handicapées aient le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société.

Proposition n°4

Conduire une démarche environnementale volontariste de RSO (Responsabilité sociétale des organisations)

- Valoriser la responsabilité sociale et l'éthique de l'accompagnement.
- Intégrer la démarche de développement durable à l'ensemble des projets.
- Respecter les principes de l'économie sociale et solidaire.
- Respecter les principes de laïcité au sein de l'Association.
- Veillez à l'égalité homme/femme
- Sensibiliser tous les acteurs (personnes accompagnées, professionnels, fournisseurs) d'agir sur l'environnement et le développement durable.
- Favoriser le traitement des déchets en mettant en avant le tri, les éco-gestes, la pollution numérique, et être attentif à la consommation d'énergie.
- Développer des espaces de biodiversité en végétalisant nos établissements.
- Favoriser les expériences en lien avec la nature (jardinage, randonnées...)

Travail engagé en 2025

- L'Adapei 77 a mis en œuvre un plan visant à :
 - Développer le traitement, le tri et la gestion des déchets dans les établissements,
 - Pour 2025, l'indice égalité femmes / hommes est de 98 %,
 - Réaffirmer au quotidien les principes de laïcité au sein de l'association.

- Valoriser et développer notre rôle d'expert auprès des acteurs publics.
- Être porteur de projets innovants favorisant la triple expertise (personnes accompagnées, familles et professionnels)
- Poursuivre le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées (FALC, autodétermination, auto-représentation...).

Travail engagé en 2025

- L'Adapei 77 a accompagné les personnes concernées pour créer la délégation Nous aussi «la Brie 77», première association d'autoreprésentation du handicap intellectuel en France.
- L'Adapei 77 a remporté un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de la triple expertise pour l'année 2025-2026, le thème porte sur la vie sexuelle et affective.

C'est avec l'ensemble des partenaires de l'Adapei 77 que nous construisons notre avenir et continuerons à défendre la place et l'intégration des personnes vivant avec un handicap dans la société ordinaire.

Ce projet associatif se veut le plus inclusif possible afin de réunir les acteurs de la petite enfance, de la scolarité et de la formation, du médical et paramédical des loisirs et des vacances, du sport et de la culture, des entreprises et des clients, de l'habitat, ...

Nous promouvons la mutualisation entre pairs médico-sociaux afin de permettre un échange de savoir et de compétences, et parce qu'elle est nécessaire à la mise en œuvre du parcours de vie inclusif de la personne handicapée.

Mutualiser, c'est enrichir et modifier son savoir et sa pratique grâce au savoir et à la pratique de l'autre.

Rapport d'activité 2025

La dernière Assemblée Générale annuelle s'est déroulée le 27 mai 2025.
Il a été procédé à l'élection ou la réélection de 8 administrateurs.

Le conseil d'administration

Pour 2025, le Conseil d'administration est composé de 19 administrateurs élus et 1 association affiliée soit 20 administrateurs votants.

Composition du Conseil d'administration :

M. Philippe Baillin	M. Aldo Gallo	Mme Germaine Opinel
M. Dominique Chapron (+)	M. Jean-Paul Gillet	M. Jean-Claude Opinel
Mme Martine Chapron	Mme Josiane Gillet	Mme Maryse Sainson
M. Lucien-Michel Dimeglio	M. Alain Massé	M. Claude Sapin
M. Jean-Claude Faucheux	Mme Claudine Massé	Mme Odile Yvard
Mme Martine Hardy	Mme Francine Leyval	Apaei de la Brie (association affiliée)
M. Michel Frot	Mme Marie Lemaire	

Le bureau exécutif

Le bureau exécutif élu chaque année à l'issue de l'Assemblée Générale est composé de 08 membres en 2025 :

Président	M. Lucien-Michel Dimeglio	Trésorier adjoint	M. Michel Frot
Vice-Président	M. Jean-Claude Faucheux	Secrétaire	Mme Martine Hardy
Vice-Président	M. Claude Sapin	Sécrétaire adjointe	Mme Odile Yvard
Trésorier	M. Philippe Baillin	Administratrice	Mme. Maryse Sainson

Le Président

Le Président de l'Adapei 77 est le représentant légal de l'association. Il veille au respect des statuts, du projet associatif et des valeurs centrées sur la dignité, la citoyenneté et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental.

Il garantit la bonne application des décisions votées en Assemblée générale et en Conseil d'administration, qu'il préside ou anime selon les statuts.

Le Président impulse les orientations stratégiques visant à développer des solutions d'accompagnement adaptées dans les établissements et services gérés par l'Adapei 77.

Il coordonne les travaux du Bureau, instance qu'il dirige et qui se réunit chaque mois pour mettre en oeuvre la politique associative.

Le Président représente l'association auprès des institutions départementales (CDCPH, MDPH, CDAPH) et des réseaux nationaux et régionaux de l'Unapei auxquels l'Adapei 77 est affiliée.

Il incarne et défend le projet militant porté depuis plus de 60 ans en faveur des droits des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles.

Pour assurer le fonctionnement quotidien des différents dispositifs, le Président délègue ses pouvoirs au Directeur général, tout en restant garant des orientations et des engagements pris par l'association.

Il signe les documents officiels, conventions et partenariats engageant l'Adapei 77. Le Président veille à l'usage responsable des ressources humaines, financières et matérielles, dans le cadre d'une démarche d'innovation et de responsabilité sociale prônée par l'association.

Enfin, il joue un rôle essentiel de fédérateur auprès des administrateurs, des familles, des professionnels et des partenaires, afin de porter collectivement la mission de l'Adapei 77.

Les commissions

La communication :

La communication est un sujet central de l'association, une commission est créée à la fin de l'année 2025 devant se réunir en 2026 afin de travailler sur des outils pour présenter l'association, les enjeux autour des adhésions et le renouvellement des administrateurs (recherche de mécénat).

Le conseil d'administration va travailler avec les équipes des professionnels de la direction générale.

La commission Trésorerie :

Trois réunions ont eu lieu avec Monsieur Yannick BLANCHARD-DELORME Commissaire aux comptes.

Le Secrétariat :

La rédaction des comptes rendus de l'Assemblée Générale, des Conseils d'Administration, des réunions du Bureau Exécutif est assurée par Mme Martine HARDY - Secrétaire du Conseil d'Administration et Mme Odile YVARD - Secrétaire adjointe du Conseil d'Administration.

Madame Virginie MUZARD, assistante de direction, participe à la gestion des adhésions et des dons ainsi qu'au lancement annuel de l'appel à adhésion, aux dons,...

Les familles

Les fêtes de Noël et les réunions des familles ont également pu se dérouler normalement.

Par ailleurs, Le président est toujours en contact avec un certain nombre de familles, adhérentes ou non, ayant leurs enfants dans un établissement Adapei 77 ou non. Le questionnement se fait principalement sur les places d'accueil en établissement, la protection des majeurs, les ressources et les dossiers MDPH.

Une permanence au siège le lundi après-midi, est toujours assurée par le président. En 2025 plusieurs familles ont pris contact.

Les manifestations

Les fêtes de territoire se déroulent tous les ans, et sont un moment fortement apprécié des personnes accompagnées.

Des réunions de famille sont mises en œuvre dans chacun des établissements, sauf circonstances exceptionnelles.

Depuis un an, des cafés des parents voient le jour et se tiennent autour de thématiques souhaitées par les proches des personnes accompagnées.

Les fêtes de Noël des établissements ont eu lieu dans les établissements et services.

L'investissement des administrateurs et plus généralement des bénévoles est important et nous devons les remercier pour le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année, chacun dans la mesure de ses possibilités et de ses disponibilités, afin que l'Adapei 77 continue à être reconnue comme un vrai partenaire au sein du Département 77, de l'ARS 77 et de l'Unapei dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental.

Les Conseils de la vie sociale

L'association par son Président ou son représentant participe aux dix-huit conseils de la vie sociale d'établissements (36 conseils sur deux trimestres) et au conseil de la vie sociale de chacun des cinq territoires. (5 conseils pour le troisième trimestre restant).

Deux représentants des familles (en moyenne) par établissement siègent dans ces CVS.

Les représentations extérieures

Il s'agit principalement de notre participation directe ou indirecte à la MDPH, CCAS, PAM 77, Hand'Aura, PCPE, PCO, formation S3A, etc.

Monsieur Lucien-Michel DIMEGLIO, Président, est nommé au :

- Conseil de Retrait d'Agrément des Accueillants Familiaux (Département 77),
- Commission d'Appel à Projet (Département 77 et ARS 77) 77,
- Commission d'Appel à Projet mixte (ARS 7777 et Département 77),
- Commission d'Agrément des mandataires familiaux,
- Conseil d'agence du Crédit Coopératif.

Monsieur Claude SAPIN, Vice-Président, siège :

- Commission spécialisée Vie Professionnelle – Vie Quotidienne de la MDPH,
- Udaf 77 en qualité de trésorier,
- Commission transport d'IDF Mobilités,
- Commission Plénière de la C.D.P.A.H. de la MDPH 77.

Madame Maryse SAINSON siège :

- Commission spécialisée Vie Professionnelle – Vie Quotidienne de la MDPH,
- Campagne Brioches de l'Unapei organisée par la Plateforme Enfance La Pépinière.

Madame Germaine OPINEL siège à la commission des Usagers de la clinique Saint Jean L'Hermitage de Melun.

Monsieur François ALBERT, adhérent, participe à des commissions communales d'accessibilité (St-Fargeau, Moissy, etc.) au nom de l'Adapei 77.

Monsieur Michel FROT participe à des commissions communales d'accessibilité (Fontainebleau, Nemours, ...)

Monsieur Jean-Claude FAUCHEUX siège au CCAS de la ville d'Evry Gregy sur Yerre.

Madame Claudine MASSE et Monsieur Alain MASSE animent des réunions de sensibilisation au pictogramme S3A auprès de la Mairie de Moissy-Cramayel.

Sur décision du Conseil d'Administration, Monsieur Laurent PERRISSEAU représente l'Adapei 77 :

- Commission départementale de citoyenneté et l'autonomie,
- Membre du bureau du Conseil territorial de santé de Seine-et-Marne,
- Comex de la MDPH,
- Ettic Ile-de-France,
- FASA,
- Groupe national des DG auprès de l'Unapei,
- Sous-commission accessibilité de la DDT 77,
- Un avenir après le travail Ile-de-France,
- Commission spécialisée santé mentale 77,
- Membre du bureau d'Hand-Aura,
- Commission pair aideance 77.

L'Unapei

De nombreuses réunions ont lieu en visioconférence avec pour objet les grandes problématiques nationales ou régionales relatives à la prise en charge des personnes handicapées mentales, de la petite enfance à la fin de vie. Lucien-Michel DIMEGLIO représente l'Adapei 77 aux réunions de l'Unapei Île-de-France. (Un Conseil d'administration par trimestre – une Assemblée Générale par an)

En 2025, M. Philippe BAILLIN et M. Claude SAPIN ont assisté à l'Assemblée générale de l'Unapei à Caen.

Vie des établissements et des services

La Direction générale, maître d'œuvre de la politique associative, a concrétisé les orientations adoptées le 26 mai 2016 par l'Assemblée générale sur trois registres :

- Les évolutions dans le management des équipes directionnelles,
- La promotion du dialogue social,
- L'avancement des projets de redéploiement et de réhabilitation.

Évolutions dans le management de l'équipe directionnelle :

L'ensemble des établissements est aujourd'hui structuré en Territoires et Plateformes.

L'association compte à ce jour 3 territoires, 2 plateformes et 1 ESAT :

La Plateforme Enfance La Pépinière regroupe la MAE (Modalité d'Accompagnement en Établissement), le MAO (Modalité d'Accompagnement en milieu Ouvert), la cellule de parentalité dirigée par Mme Sandrine D'Alesandro

La Plateforme Adulte La Joncherie, regroupe la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), l'EMASA (Equipe Mobile d'Appui en Santé pour Adulte), l'UR TSA (Unité Résidentielle) et la MAS Hors les Murs dirigée par Mme Chloé Rollin-Goldscheider.

Le territoire de Marne et Morin, positionné sur le nord du département, regroupe les EANM

La Marguette, Le Cèdre Bleu, Le Chêne Rouvre, Les Tilleuls et Le Ginkgo Biloba, dirigé par M. Rémi Badaroux ;

Le territoire du Provinois regroupe les EANM La Maison de Corberon, Les Trois Maisons, Les Tournesols, La Roselière, dirigé par M. Rémy Verwee.

L'ESAT Les Ateliers Braytois comprend l'ESAT Les Ateliers Braytois et le GEM (groupe d'entraide mutuelle), dirigé par M. Guillaume Lussiez.

Le territoire de Seine et Yonne regroupe les EANM Les Ormes, L'Althéa, Le Clos Jollet, Les Meuniers, ainsi que le Tiers Régulateur Sud 77 et le DLI (Dispositif Logement Inclusif), dirigé par M. Landry Coulon.

L'intérêt majeur de cette approche est :

- De sortir de l'isolement les directions des établissements,
- De créer de véritables équipes directionnelles, supports de réflexions nécessaires à la prise de recul dans l'exercice du pouvoir directionnel,
- La nomination par territoire de référents comptables pour accompagner les établissements, en restant les partenaires des directeurs du siège.

L'équipe de la Direction générale est composée :

- 1 Directeur général,
- 1 Directrice de l'offre médico-sociale,
- 1 Directrice administrative et financière,
- 1 Directrice des ressources humaines,
- 1 Directrice qualité et développement,
- 1 Responsable des systèmes d'information,

- 1 Responsable patrimoine et travaux,
- 1 Responsable communication.

Parallèlement, la qualification des cadres en poste s'est poursuivie. L'ensemble des cadres est aujourd'hui formé.

La Direction générale a mis en place au cours de l'année 2017 différentes instances de fonctionnement :

- **Le Comité exécutif** se réunit hebdomadairement et réunit les cadres de la Direction générale.
- **Le Comité de direction** réunit mensuellement les Directeurs de Territoire et la Direction générale.
- **Des Comités de pilotage :**

Qualité (évaluation externe, guide de la bienveillance, audits dans les établissements...),

Développement (réponse aux appels à projets),

Ressources humaines (formation, organisation du temps).

Rapport d'orientation 2026-2027

Les orientations de ce rapport s'inscrivent soit dans la continuité d'actions, précédemment présentées aux institutions représentatives du personnel, en cours ou bien dans la perspective de leur réalisation dans les années à venir. Ce rapport établit les étapes clés pour l'action associative et sa mise en oeuvre dans les établissements.

La vie associative

La subvention accordée annuellement par le Conseil départemental était en 2024 de 18 000€. Elle est stable à ce montant depuis plusieurs années. Nous espérons que le Conseil départemental augmentera le montant de cette subvention. Nous avons fait une demande pour 2025 de 24 000 €.

La communication

La responsable communication, assure le développement du nouveau site internet mis en place en janvier 2024.

Elle participe aux travaux de lancement du nouveau spot, la création de livrets et d'outils de communication présentant les dispositifs et métiers de l'association.

Nous continuerons à assurer une action familiale d'écoute, d'aide et de conseil en nous appuyant sur notre expérience acquise ou en utilisant les relais plus à même de répondre aux familles.

Relations avec les autres associations

L'Adapei 77 s'efforce de renforcer des liens avec d'autres associations du mouvement parental ou non. Elle poursuit ses engagements avec les instances nationales et régionales en continuant à participer aux réunions et commissions.

Le Directeur Général représente les Directeurs Généraux de l'Unapei Ile de France au Groupe des Directeurs Généraux de l'Unapei.

Par ailleurs, l'Adapei 77 a développé depuis septembre 2013 un certain nombre de partenariats avec des associations départementales :

- Handaura,
- Apaei de la brie,
- Epms provinois,
- Fondation Poidatz,
- Amis de Germenoy,
- Défi autisme,
- EPMS Fondation Hardy,
- EPMS du Provinois,
- EPMS de l'Ourcq,
- AEDE,
- UNAFAM,
- Collectif pair-aidance (issu du groupe de travail relatif à la réponse accompagnée pour tous),
- Pôle d'autonomie territoriaux de Melun Val de Seine, Meaux, Provins et Coulommiers,
- ATSM,
- Unapei Ile de France,
- Unapei,
- Office National des Forêts,
- Services municipaux et culturels locaux, Bray sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Bombon, ...,
- Nous aussi.

L'association a conventionné :

- Usidatu,
- Dispositif d'Appui à la Coordination Nord et Sud 77,
- Fondation Léopold Bellan,
- EPMS fondation Hardy,
- Pharmacies de Saint-Soupplets, Coulommiers, Lieusaint, Provins, et Donnemarie-Dontilly,
- Clinique de Tournan,
- Hospitalisation à domicile,
- GHT de Provins,
- Charte Romain Jacob,

- Charte des aidants 77,
- SAAD,
- Réseau de santé bucco-dentaire Rhapsod'if (Réseau Handicap Prévention et Soins Odontologiques d'Ile de France) : prise en charge des soins bucco-dentaires (convention),
- Handigynéco.

L'Adapei 77 siège :

- Groupe national des directeurs de l'Unapei,
- Groupe régional des directeurs de l'Unapei,
- Comité départemental consultatif de l'autonomie,
- DAC,
- Délégation régionale Nexem,
- Handaura,
- Conseil Territorial de Santé,
- Ettic Ile de France,
- MdpH 77,
- Un avenir après le travail.

Le siège souhaite conventionner avec les groupements hospitaliers de Melun et de Jossigny de Seine-et-Marne. L'association est membre du comité stratégique et a conventionné avec l'hôpital de Provins, et de la plateforme de réhabilitation psychosociale sud 77.

Relations avec les institutionnels

L'association poursuit, au prix d'un engagement important, notre travail et notre mission à la MDPH (COMEX et les CDAPH), avec le même souci de défense des intérêts de toutes les personnes handicapées.

Elle répond, autant que faire se peut, aux sollicitations des institutionnels en termes de réunions de travail, de concertation et de contribution par rapport à notre connaissance des personnes handicapées mentales, de leurs besoins et de l'attente de leurs familles.

L'Adapei 77 est partenaire du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé : Un CPOM 3 est signé avec le Conseil Départemental 77 et un CPOM 2 a été négocié avec l'Agence Régionale de Santé 77.

Établissements et services

- Continuer la mise en place du CPOM 3 conclu avec le Conseil Départemental,
- Atteindre les objectifs définis dans les orientations du CPOM 2 regroupant les établissements de compétence Agence régionale de santé,
- Répondre à tout appel à projets qui s'inscrirait dans la spécificité du handicap mental et conformément aux valeurs qui sont celles de l'association,
- Anticiper la mise en place des plateformes pour les établissements relevant du conseil départemental en finalisant la mise en oeuvre des coordinateurs de parcours,
- Accompagner toutes les parties prenantes à la triple expertise dans l'ensemble du champ de l'association,
- Accompagner à la pérennisation de la délégation Nous aussi,
- Accompagner à la pérennisation de la télémédecine sur Sénart,
- Accompagner le déploiement de la charte Romain Jacob,
- Accompagner le déploiement de la pair aideance,
- Accompagner le déploiement du comité éthique.

Territoire de Seine & Yonne

EANM les Ormes, le Clos Jollet, l'Althéa, les Meuniers, le Tiers régulateur Sud, le DLI

- Mettre en oeuvre les orientations CRETON (cf infra)
- Suivre les orientations du CPOM

Territoire de Marne & Morin

EANM le Chêne Rouvre, le Ginkgo-Biloba, le Cèdre Bleu, la Marguette, les Tilleuls

- Mettre en oeuvre les orientations CRETON (cf infra)
- Suivre les orientations du CPOM

Plateforme Enfance et Plateforme Adulte

- Maintien de l'unité résidentielle temporaire sur Rozay
- Construction de l'unité résidentielle Tsa et de l'internat enfance
- Suivre les orientations du CPOM.

Territoire du Provinois

EANM la Maison de Corberon, les Trois Maisons, les Tournesols, la Roselière

- Accompagner la mise en oeuvre du dispositif inclusif
- Montée en charge de l'accueil de jour sur la Roselière
- Développement du DLI (Dispositif Logement Inclusif)

ESAT les ateliers braytois et GEM

- Continuer la restructuration de l'ESAT sur le plan technique, administratif et financier dans la continuité du travail déjà réalisé et proposer de nouvelles activités aux travailleurs handicapés.
- Développer la légumerie.
- Pérenniser la centrale d'achat de Montereau.
- Développer la mise à disposition des TH sur le secteur pays de Montereau
- Développer l'activité maroquinerie
- Faire les études de reconfiguration de la cuisine
- Développer l'activité de Provins (Flocage, ...)
- Suivre les orientations du CPOM.
- Intégration du GEM au coeur de la ville de Bray/Seine
- Développer le GEM

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre du projet associatif de l'Adapei 77.

L'Adappei 77 en 2025

La directrice de l'offre médico-sociale participe à la conduite des diagnostics, des études, à l'élaboration du pilotage opérationnel des orientations stratégiques de l'Association.

Elle est garante de la cohésion d'équipe des Directeurs, Directeurs adjoints, Chefs de service.

Elle est la responsable directe hiérarchique des Directeurs de territoire, directeur ESAT et directrices des deux plateformes.

Elle veille à ce que la qualité des prestations et des projets médico-sociaux soient conformes et cohérents par rapport aux attendus de l'association et des textes en vigueur.

Elle pilote la démarche d'amélioration continue de la qualité et assure de l'efficacité des organisations et de l'efficience des projets mis en œuvre par les Directeurs.

Elle anime l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets d'établissement et contrôle la mise en place des projets individuels personnalisés.

Elle contrôle la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles conformes aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et met en place des indicateurs de suivi de la qualité de vie et de l'accompagnement des personnes accompagnées.

Elle conçoit et pilote la transformation des dispositifs et de l'offre de services pour répondre au plus près des intérêts des personnes accompagnées, en lien étroit avec les équipes de direction.

Elle participe au Comité Social et Economique (CSE) et à la Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Elle contribue au partenariat associatif et peut être amenée à représenter l'association dans certaines instances.

Elle travaille en étroite collaboration avec tous les directeurs de la Direction générale.

Concrètement depuis sa création, la DOMS :

1. Accompagnement des directeurs dans la transformation de l'Offre par :

- Un accompagnement dans le déploiement du Dispositif Insertion au Logement sur Melun et Bray-sur-Seine,
- Un accompagnement dans le déploiement du Service d'Accueil temporaire (SAT) sur l'EANM Les Ormes,
- Un accompagnement de la transformation en plateforme Adultes et mise en place,
- Un accompagnement de la transformation en plateforme Enfance et mise en place,
- Un accompagnement de la création du service social et de soutien de l'ESAT,
- Participation à la réflexion conjointe CD et ARS à la transformation des EANM.

Chaque accompagnement permet aux directeurs-trices en place de suivre des modes opératoires en fonction du terrain où sont accueillis les personnes que l'Adapei 77 accompagne au quotidien et en fonction des injonctions des financeurs.

Ces accompagnements se traduisent par des présences en établissement sur des temps de réunions afin de travailler avec la direction et les équipes en place.

Comment, avec qui et de quelle manière sont des questions qui aident à répondre à ces accompagnements spécifiques.

2. Mise en place de nouvelles activités :

Depuis le déploiement de la plateforme Adultes MAS La Joncherie, des services ont pu voir le jour en lien avec les Appels à Manifestations d'Intérêts (AMI) proposés par l'Adapei 77 et retenus par les financeurs mais aussi avec les orientations de transformations de l'offre dans le secteur médico-social. En effet, les modalités d'accueil changent vers des prises en charge en inclusion dans l'environnement existant.

Ainsi, l'Adapei 77 a donc reconsidéré ses modalités de prise en charge en innovant afin d'être au plus proche de ces changements.

Nous pouvons compter à ce jour :

- Une MAS Hors les Murs où les personnes sont prises en charge au domicile et/ou sur le service de l'accueil de jour de la MAS,
- Une Équipe Mobile d'Appui en Santé Adultes (EMASA) qui permet un soutien sur des actes de santé spécifique, des sensibilisations à la santé, dans les établissements où les personnes accompagnées ont ce besoin spécifique. Cette équipe permet de soulager la prise en charge des professionnels en place sur l'établissement,
- Une Équipe en Unité Résidentielle (UR TSA) qui accompagne au quotidien des jeunes adultes reconnus avec des Troubles du Spectre Autistique (TSA) complexes. Cette unité a vu le jour, provisoirement, en mai 2025 sur le site de Rosay-en-Brie pour intégrer le site de Moissy-Cramayel d'ici deux années,
- Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de l'efficacité des organisations et de l'efficience des projets mis en œuvre par les Directeurs, elle anime régulièrement des groupes de travail, notamment dans le cadre de la triple expertise, projet de l'Unapei pour lequel, l'association a été retenue. Elle est également impliquée dans des documents de travail associatifs tels que les outils de la loi du 02.01.2002.

3. Création de la commission Hand'Éthique

Dans le cadre de la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles conformes aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de la mise en place des indicateurs de suivi de la qualité de vie et de l'accompagnement des personnes accompagnées, une commission éthique s'est mise en place en janvier 2026.

4. Intérim sur les territoires de l'Association :

En l'absence de direction, quel que soit l'établissement, le rôle de la DOMS est de pouvoir suppléer cette absence. Ainsi elle peut soutenir les équipes et répondre à leurs interrogations quotidiennes quelle qu'en soit la nature.

Aussi, la DOMS a pu assurer l'intérim de direction sur le territoire Provinois en mars et avril 2025 :

- Elle a pu soutenir la direction du territoire Marne et Morin depuis septembre 2025.

5. Structuration de l'assistante de service sociale Associative :

Depuis le 01.04.2024, une assistante du service social intervient sur l'ensemble des établissements de l'association. Le travail mis en place consiste en :

- Des points mensuels sur les problématiques rencontrées auprès des familles et/ou des personnes accompagnées dans l'Association
- Une aide à la recherche de solutions adaptées en fonction des situations présentées et connues.
- Une orientation de projets collectifs communs à l'association (exemple : droit de vote des personnes accompagnées)
- Une mise en relation partenariale et actrice de groupe de travail avec le Pôle Territorial à la Santé Mentale (PTSM), diverses associations telles que « Nous aussi » qui œuvrent pour le respect des droits et des devoirs des personnes que l'association accompagne au quotidien.
- Création d'actions ponctuelles en lien avec les personnes accompagnées telles que le Droit de vote.

6. Structuration des postes de coordinateurs de parcours dans l'association :

La mission de la DOMS consiste en la mise en place et l'organisation sur les deux grands secteurs financés par l'Agence régionale de santé et par le Conseil départemental (Enfance et Adulte) qui sont des objectifs des CPOM.

7. Travaux partenaires :

- Actrice du PTSM zone Est et centre du département,
- Mobilisation avec la Fondation Ellen Poidatz sur des projets communs entre le secteur de l'enfance et celui des adultes,
- Divers travaux sur les transformations de l'offre en matière de la loi Séraphin-PH.

La direction des Ressources humaines de l'association a pour mission de mener la politique générale ressources humaines des établissements et du siège, sur l'ensemble des thématiques tel que la paie, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ou encore l'action syndicale.

Emploi

- **Effectif total au 31/12/2025 en équivalent temps plein**

L'effectif total (CDI/CDD) présent au 31/12/2025 est de 477.89 ETP (Équivalent Temps Plein)

L'effectif en ETP présent au 31/12/2025 se décompose comme suit :

- 465.65 ETP en CDI (seuls sont comptabilisés les salariés pour lesquels une paie est générée. Tous les salariés en CDI qui n'ont pas de paie du fait de leur absence ne sont pas comptabilisés dans les ETP),
- 12.24 ETP en CDD (sont pris en compte les ETP au prorata des heures de paye effectivement réalisées).

- **Effectif total en personnes physiques**

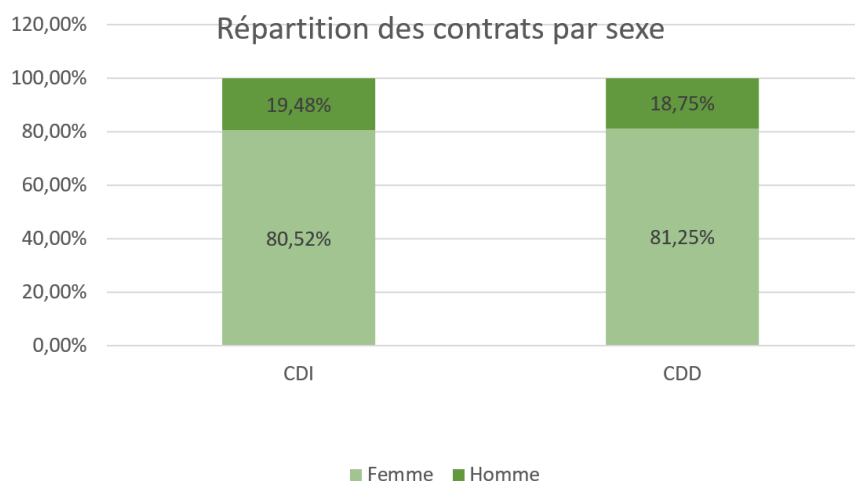
L'effectif en personnes physiques présent au 31/12/2025 se décompose comme suit :

- 498 personnes en CDI,
- 16 personnes en CDD.

L'effectif total (CDI/CDD) présent au 31/12/2025 est de 514 personnes physiques.

	2022	2023	2024	2025
Effectif total au 31/12/25	523	481	489	514

- **Répartition de l'effectif par sexe et type de contrat**

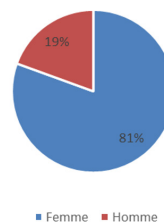


- Répartition de l'effectif par sexe en personnes physiques

Les femmes en CDI représentent la proportion la plus importante des effectifs de l'association.

	2023 (au 31/12)	2024 (au 31/12)	2025 (au 31/12)
Hommes	88	92	100
Femmes	393	397	414
Total	481	489	514

Effectif par sexe



- Répartition de l'effectif par tranche d'âge en personnes physiques

La tranche d'âge majoritaire auprès des CDI est celle des 45-49 ans.

Tranche d'âge	CDI au 31/12/2025
0-24 ans	18
25-29 ans	33
30-34 ans	53
35-39 ans	76
40-44 ans	64
45-49 ans	80
50-54 ans	68
55-59 ans	70
60-64 ans	32
5 et plus	4
Totaux généraux	498

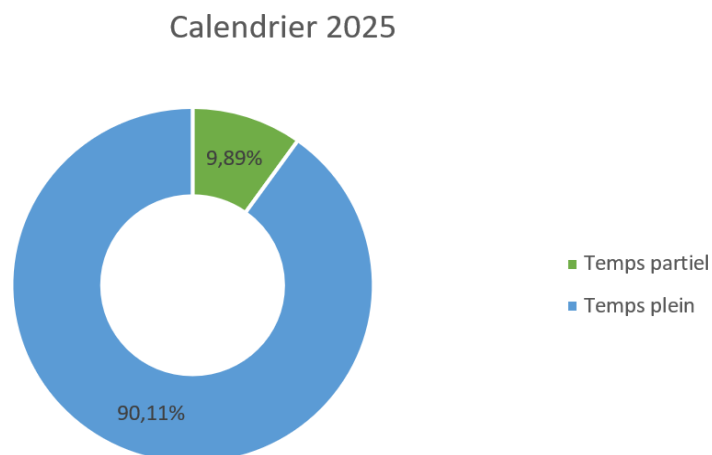
- Répartition de l'effectif selon l'ancienneté en personnes physiques

La répartition des salariés par ancienneté reste stable au regard des années précédentes. De plus, comme pour les années précédentes, il peut être remarqué que l'ancienneté moyenne se situe à moins de 5 ans.

Tranche	CDI au 31/12/2025
- de 5 ans	242
5 - 9 ans	125
10 - 14 ans	74
15 - 19 ans	35
20 - 24 ans	10
25 - 29 ans	4
30 - 34 ans	4
35 - 39 ans	3
+ de 40 ans	1
Totaux généraux	498

Autres conditions de travail

Pourcentage des salarié-e-s à temps partiel au 31/12/25



Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il existe une distinction entre les formations obligatoires (celles qui conditionnent l'exercice d'une activité ou d'une fonction en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires) et les formations « non obligatoires »

- **Versements effectués à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé OPCO Santé**

Le budget associé aux actions de formation prises en charge sur le plan associatif est calculé sur la masse salariale de l'année N-1, et plus précisément à hauteur de 2.1% de cette masse salariale (pour l'année 2025).

Le budget est réparti sur 2 types d'enveloppes :

- Le CIFA, qui correspond à 1% de la masse salariale
- Les Fonds Mutualisés de Branche, utilisés pour seulement certains types de formation, et qui ne peuvent être utilisés que dès lors que les engagements au niveau du CIFA ont répondu à des critères bien précis (50% d'engagement au 31/05 et 80% d'engagement au 30/09).

Montant des rémunérations versées au cours de l'année 2025	15 393 421 €
Versement à l'OPCO Santé	
- Obligation conventionnelle mutualisée de 0.35%	53 338 €
- Obligation d'investissement formation de 0.65%	100 057 €
- Versement volontaire au-delà de 0.65%	15 393 €
Total 2025	168 788 €
Total 2024	161 057 €
Total 2023	188 140 €

- Absentéisme

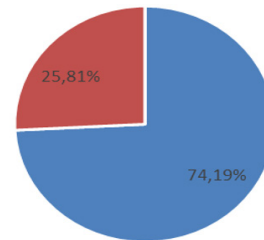
Décembre 2025 = 129 014 jours, soit un taux d'absentéisme en jours ouvrés de 18 % (14% en 2024).

En 2025, les journées pour maladie, accidents du travail, maternité et paternité ont augmenté par rapport à l'année 2024, qui avait connu une diminution de l'ensemble de ces absences.

- Travailleurs handicapés (présents au 31/12/2025)

Travailleurs handicapés hors ESAT par sexe

Sexe	Nbr salarié
CDI - Femme	23
CDI - Homme	8
TOTAL	31



■ CDI - Femme ■ CDI - Homme

Rémunération et charges accessoires

- Grille des rémunérations au 31 décembre 2025

Les salaires pour l'ensemble des salariés sont fixés sur les bases de la convention collective.

Pour information, la valeur du SMIC au 31 décembre 2024 est fixée à 1 801,80 euros brut par mois.

Le SMIC étant supérieur au minimum conventionnel pour certains coefficients en début de grille, cela entraîne l'attribution d'une indemnité différentielle.

La masse salariale versée au titre de l'année 2025, est de 15 393 421 €.

La masse salariale versée au titre des années précédentes est la suivante:

2022	14 718 365 €
2023	14 511 349 €
2024	14 725 440 €
2025	15 393 421 €

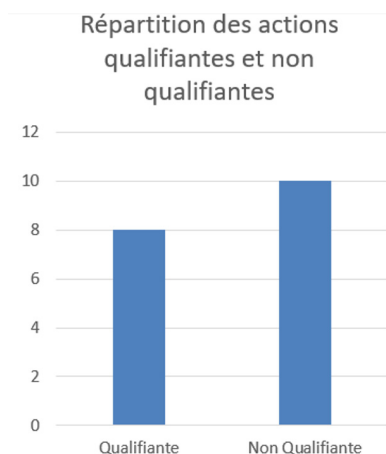
- Avantages sociaux dans l'entreprise

- Maintien de salaire pendant la maladie (plus favorable que les dispositions conventionnelles),
- Maintien du salaire pendant le congé maternité et les temps partiels thérapeutiques,
- Congés d'ancienneté (de 2 à 6 jours par an),
- Congés pour événements familiaux,
- Compte épargne temps (depuis le 1^{er} janvier 2018 par accord d'entreprise agréé en 2017),
- Réduction du temps de travail pour les femmes enceintes,
- Évolution du coefficient avec l'ancienneté acquise,
- Monétarisation de la 2^e ou 4^e période des congés trimestriels,
- Œuvres sociales et culturelles du CSE,
- Prise en charge de la mutuelle par l'employeur supra-légale.

- Répartition du nombre de formation par sexe

Nombre de salariés en formation en 2025 (hors CIF, Contrat de professionnalisation ou en alternance)	Hommes	Femmes
Non cadre	22	79
Cadre	8	10
Total	30	89

- Répartition des actions de formation qualifiante ou non qualifiante



Au delà des contributions obligatoires, le montant engagé pour les actions de formation est supérieur aux contributions versées, l'Adapei 77 ayant recours aux fonds mutualisés: leur utilisation permet de financer des actions collectives ou individuelles sur la base de fonds globaux, et ce sans limite.

Cela permet ainsi à l'association d'optimiser le développement de son plan de formation.

- Plan de formation 2025

En 2025 comme les années précédentes, les répartitions des actions de formation se font de la manière suivante :

- Les actions diplômantes et qualifiantes sont prises en charge sur le plan de formation associatif,
- Les actions liées à l'établissement et à sa gestion courante sont prises en charge sur le plan de chaque établissement.

- Thématiques sur le plan associatif prévues en 2026

Thématiques	Coûts	Effectif formé
Certificat national d'intervention en autisme	5 900 €	2
Titre professionnel de Moniteur d'Atelier	10 984 €	2
DE Accompagnant Educatif et Social	18 644 €	1
Master MANAGEMENT ET Administration des entreprises parcours Management des Associations	10 000 €	1
RBPP	5 000 €	12
DE Educateur Spécialisé	24 072 €	1
CAFERUIS	15 340 €	2
VAE Accompagnant Educatif et Social	1 000 €	1
VAE Moniteur Educateur	1 920 €	1
Certificat de qualification de Surveillant de Nuit	3 300 €	1
AUTICIEL	4 105 €	26
Communication Alternative Adaptée	9 200 €	24
Management	7 000 €	12
Règles des Bonnes Pratiques Professionnelles	5 000 €	12
Autodétermination	3 300 €	12
Bienveillance et lutte contre les maltraitances	4 800 €	30
Total	129 515 €	140

La direction administrative et financière de l'association a pour mission la mise en œuvre de la gestion comptable, financière et budgétaire de l'association, en lien avec les équipes comptables des territoires.

Relations financeurs

Elle coordonne les établissements pour la mise en œuvre des rapports EPRD et ERRD établis dans le cadre des CPOM ARS et CD.

Elle fait le lien avec les services financiers de l'ARS et du CD et s'assure de la bonne prise en compte des informations dans la détermination des financements accordés.

Suivi budgétaire

Le suivi budgétaire mensuel s'est poursuivi en 2025.

Les outils de suivi mis à la disposition des directeurs font l'objet d'une adaptation permanente pour faciliter le suivi et la gestion des établissements.

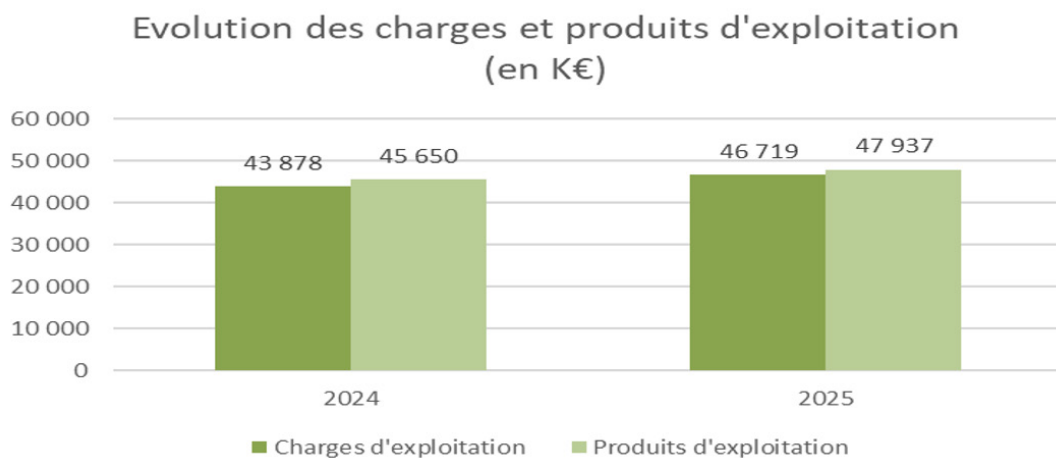
Fonction achats

Nous poursuivons une veille permanente sur les contrats en cours afin d'assurer le bon entretien et l'équipement de nos établissements de manière optimale tout en contenant nos coûts.

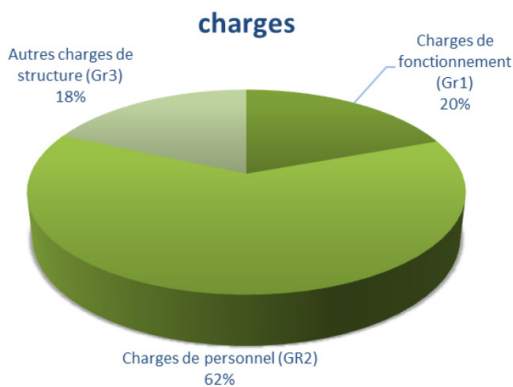
Concernant les achats de fournitures, le regroupement des achats, notamment par le biais de notre Centrale d'achats, auprès de fournisseurs dédiés permet de mettre en place des grilles tarifaires régulièrement révisées et ainsi optimiser nos achats.

Éléments économiques et financiers

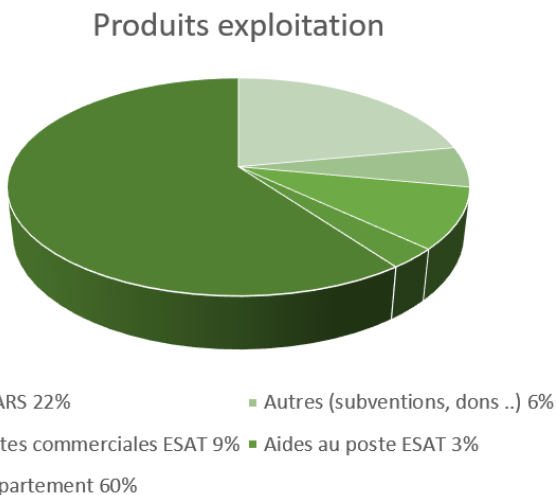
- Évolution des charges et des produits d'exploitation (en K€)



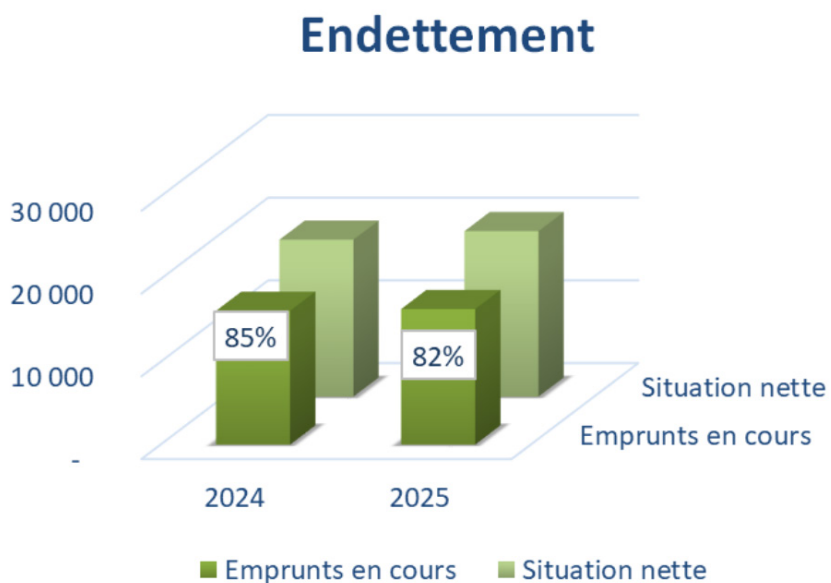
- Répartition des charges par nature



- Répartition des produits d'exploitation



- Situation de l'endettement par rapport à la situation nette (en K€)



Comptes au 31 décembre 2025

I. Événements significatifs de l'exercice 2025 et perspectives

• Plateforme Adulte - UR TSA

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'ARS pour la création de 6 places d'Unité Résidentielle pour adultes TSA, et dans l'attente de la construction du bâtiment dédié à ce dispositif sur le site de Moissy Cramayel, nous avons mis en place en 2024 une équipe mobile URTSA. A compter de mai 2025, à la demande de l'ARS, nous avons ouvert le dispositif en internat sur notre site de Rozay en Brie. La montée en charge est faite progressivement et nous avons ainsi 3 places installées fin 2025.

• DIVP

En 2021 nous avons ouverts à Bray sur Seine 20 places de DHI (Dispositif d'Hébergement Inclusif). Ce dispositif a été repris par le Conseil Départemental en 2024 et a été transformé en AVP (dispositif d'Aide à la Vie Partagée). Il s'avère néanmoins que les attendus du Conseil Départemental ne correspondent pas à l'accompagnement que nous avons mis en place, en lien avec les besoins identifiés sur le terrain. Dans ce cadre, nous avons, en accord avec le Conseil Départemental, mis fin au dispositif en 2025. Dans ce contexte nous n'avons perçu aucun financement pour le dispositif au titre de l'exercice 2025.

• Financement – Reprise de déficits

Les résultats 2020 qui avaient été validés par le Conseil Départemental ont été intégrés dans les prix de journée 2025 des établissements pour un montant global de 899 465 €. Compte tenu de l'activité réalisée sur l'exercice, la facturation correspondante s'élève à 874 457 €.

• Financement SEGUR

Concernant le Ségur - Laforcade, il fait toujours l'objet d'un financement distinct du prix de journée mais est payé au trimestre depuis 2025.

• SA EGIDE RH

En 2025, l'Adapei 77 a créé une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sous forme de société anonyme à capital variable, dénommée EGIDE RH.

Cette société a pour objet de réaliser des prestations de recrutement et autres formes de prestations RH au bénéfice de ses associés coopérateurs.

La participation de l'Adapei 77 au capital d'EGIDE RH est de 500 € représentant 29.41% au 31 décembre 2025.

• Changement de méthode comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'Adapei 77 applique les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le Plan Comptable Général, relatif notamment à la modernisation des états financiers et à l'évolution de la définition et du traitement de certains produits et charges.

La première application de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur le résultat et sur le bilan de l'Adapei 77.

• Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le déficit 2021 validé par le Département pour un montant global de 1 624 174 € doit être repris dans le prix de journée, échelonné sur 2026 et 2027 et 990 228 € ont ainsi été intégrés à nos prix de journée 2026.

II. Situation de l'exercice écoulé

A - Compte de résultat

Le résultat net comptable au 31 décembre 2025 est bénéficiaire de 967.017 €

Dont :

- Un déficit de 258 253 Euros sur la gestion propre de l'Adapei 77,
- Un bénéfice de 1 225 270 Euros sur la gestion contrôlée par les financeurs.

L'évolution des résultats sur les 5 dernières années (en milliers d'euros) est la suivante :

EXERCICE	Total des charges	Total des produits	Résultat	dont gestion contrôlée	dont gestion propre
Réalisé 2025	47 014	47 981	967	1225	-258
Réalisé 2024	47 611	49 128	1 517	1705	-188
Réalisé 2023	42 675	42 421	-254	-93	-161
Réalisé 2022	45 005	41 694	-3 311	-3103	-208
Réalisé 2021	40 719	37 951	-2 768	-2510	-258

Le résultat économique déterminé après reprise des résultats antérieurs ressort, quant à lui, positif à 455 459 Euros contre un résultat positif de 903 042 Euros au 31 décembre 2024.

L'évolution des résultats économiques sur les 5 dernières années (en milliers d'euros) est la suivante :

EXERCICE	Résultat économique	dont gestion contrôlée	dont gestion propre
Réalisé 2025	455	713	-258
Réalisé 2024	903	1 090	-187
Réalisé 2023	109	270	-161
Réalisé 2022	-2 946	-2 738	-208
Réalisé 2021	-2 388	-2 130	-258

B - Charges

Ci-dessous les principaux postes de charges en milliers d'euros :

Nature des postes	2025	2024	Écart	Écart %
Achats, autres achats et charges externes	15 351	14 161	1 190	8,40%
Impôts taxes et versements assimilés	2 152	1 941	211	10,85%
Salaires et traitements	17 167	16 550	617	3,73%
Charges sociales	6 816	6 468	348	5,37%
Dotations aux amortissements et provisions	3 468	3 271	197	6,03%
Autres charges, reports en fonds dédiés	1 765	1 487	279	18,74%
Charges d'exploitation	46 719	43 878	2 840	6,47%
Charges financières	294	321	-27	-8,44%
Charges exceptionnelles	1	3 412	-3 411	-99,96%
Cumul des charges	47 014	47 611	-597	-1,25%

Achats, Autres achats et charges externes :

La hausse de 1 190 K€ s'explique notamment par l'augmentation du recours systématique à l'intérim via ETTIC Ile de France (+ 168 K€), la hausse des prestations de personnel extérieur (+ 272 K€) en lien avec les interventions de Défi Autisme sur l'UR TSA, des achats de fournitures et marchandises de l'ESAT (+ 154 k€), des achats de fluides (+193 k€), et des charges d'entretien (immobilier et matériels) (+ 177 K€).

Impôts, taxes et versements assimilés :

La hausse de 211 K€ s'explique notamment par l'augmentation des taxes foncières de 120 KE (impact de la taxe de Moissy Cramayel).

Salaires et traitements, charges sociales :

L'augmentation globale de 965 K€ de ces charges s'explique principalement par la création de postes (hausse des ETP – voir ci-après), l'évolution de certaines fonctions (création de postes de coordinateurs de parcours par exemple), l'augmentation des dépenses de formation (+56 KE) et l'impact de la variation pour congés payés qui représente 178 KE.

L'effectif en nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 515 personnes représentant 494,91 ETP contre 480,21 ETP au 31 décembre 2024.

Dotations aux amortissements et provisions :

L'écart constaté provient essentiellement :

- de la hausse globale des dotations aux amortissements et des provisions pour dépréciation des créances pour 41 K€;
- de l'augmentation des dotations aux provisions pour risques et charges pour 155 K€.

Autres charges, reports en fonds dédiés inclus :

L'écart constaté provient essentiellement :

- de la hausse des dotations en fonds dédiés pour 215 K€ ,
- de l'augmentation du poste « autres charges » pour 64 K€.

Charges exceptionnelles :

Aucune charge exceptionnelle significative n'a été constatée à la clôture de l'exercice notamment du fait de l'application du nouveau règlement comptable 2022-06 qui reclasse en exploitation la quasi-totalité des opérations qui étaient auparavant traitées à ce niveau.

La variation négative des charges exceptionnelles provient essentiellement de la constatation, en 2024, des charges liées à la vente du site de TOURNAN (« valeur nette comptable des éléments d'actif cédés » pour 1 338 K€ et « dotations aux provisions » pour 1 902 K€ due principalement à la plus-value réalisée sur cette vente à hauteur de 1 890 K€ reprise en « réserves réglementées »).

C - Produits

Ci-dessous les principaux postes de produits en milliers d'euros :

Nature des postes	2025	2024	Écart valeur absolue	Écart valeur relative
Produits de tiers financeurs	39 220	37 208	2 012	5,41%
Subventions diverses	375	369	6	1,57%
Production de biens et services	4 714	4 561	153	3,35%
Reprises de provisions	93	249	-156	-62,70%
Autres produits dont fonds dédiés	3 536	3 263	273	8,36%
Total produits d'exploitations	47 937	45 650	2 287	5,01%
Produits financiers	44	5	39	780,00%
Produits exceptionnels et IS	0	3 473	-3 473	-100,00%
Cumul des produits	47 981	49 128	-1 147	-2,34%

Les produits de tiers financeurs proviennent pour 72,95 % du Conseil Départemental de Seine et Marne (contre 75,01 % en 2024) et pour le complément soit 27,05 % de l'ARS (contre 24,99 % en 2024).

Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation sont en augmentation de 2 287 KE et enregistrent les principales variations suivantes :

- Augmentation des ventes de biens et prestations de 158 KE, correspondant notamment à l'évolution du chiffre d'affaires de l'ESAT,
- Hausse des recettes au titre des prix de journée et dotation globale de 2 012 KE dont :
 - + 1 309 KE pour l'ARS dont notamment 788 KE pour le financement en année pleine de l'UR TSA et des places Hors Les Murs et 396 KE de crédits non reconductibles,
 - + 1 239 KE pour les PJ de journées facturés, intégrant 874 KE de reprise du déficit 2020,
 - 536 KE de versements du CD au titre du Ségur, du fait que nous avons perçu en 2024 la régularisation des années 2022 et 2023.

Reprises de provisions :

La variation des reprises de provisions est due principalement à la baisse de la reprise des provisions pour litiges personnel (-133 K€).

Produits exceptionnels :

Aucun produit exceptionnel significatif n'a été constaté à la clôture de l'exercice notamment du fait de l'application du nouveau règlement comptable 2022-06 qui reclasse en exploitation la quasi-totalité des opérations qui étaient auparavant traitées à ce niveau.

La variation négative des produits exceptionnels de 3 473 k€ provient essentiellement de la constatation, en 2024, de la reprise de subventions virées au résultat (+ 860 KE) et du produit de cession des éléments d'actif (+2 180 KE dont 2 500 KE au titre de la cession du site de TOURNAN).

D - Bilan

Ci-dessous les principaux postes de bilan en milliers d'euros :

ACTIF (en K€)				PASSIF (en K€)			
Postes du bilan	2025	2024	Variation	Postes du bilan	2025	2024	Variation
Actif immobilisé	39 380	41 088	-1708	Fonds propres	25 497	24 504	994
Stocks et créances	6303	7 321	-1018	Fonds dédiés	2 837	2 640	197
Disponibilités	7468	3 099	4370	Prov. risques et charges	1 700	1 427	273
Charges constatées d'avance	156	238	-82	Dettes financières	16 404	16 201	204
				Autres dettes	6 869	6 975	-106
TOTAL ACTIF	53 307	51 746	1562	TOTAL PASSIF	53 307	51 746	1562

- La variation nette des immobilisations pour 788 K€ résultant de la réalisation d'investissements pour un montant de 1 345 € se décomposant en 528 K€ de travaux et aménagements réalisés dans nos établissements, 799 K€ d'achats de matériel, 17 K€ au titre des immobilisations financières et la reprise d'investissements (biens cédés ou mis au rebut) pour un montant de 557 K€,
- La variation de la dotation aux amortissements pour 2 496 K€ dont dotation de l'exercice pour 3 020 € et reprise pour 524 K€.

Les stocks et créances, en baisse de 1 018 K€ provenant essentiellement de la diminution des stocks (- 47 K€) et des créances de 945 K€.

La variation des créances porte notamment sur les éléments suivants :

- La baisse nette des créances Département de 1 007 KE due au règlement des facturations de novembre globalement payées au 31 décembre contrairement à l'année passée à 2 596 K€,
- La baisse des en-cours clients et usagers de 44 K€ à 488 K€,
- La diminution du décalage de paiement de l'aide aux postes pour les travailleurs de l'Esat (- 124 K€) à 150 K€ ,
- L'augmentation des prix de journées en attente de facturation au CD pour 145 K€ à 1 388 K€,
- Les autres créances globalement en hausse de 89 K€ à 1 593 K€ dont 890 K€ de crédit de TVA lié aux travaux de Moissy-Cramayel.

La trésorerie s'élevant à 7 468 K€, en hausse de 4 370 K€ s'expliquant notamment par l'amélioration des résultats (excédentaires depuis 2023), la réduction des créances (alors que les dettes sont stables), au début de refinancement des déficits par le CD 77 (déficits 2020 repris en 2025) et le déblocage en fin d'année des deux prêts complémentaires destinés à finaliser l'équilibre financier de la construction de Moissy Cramayel.

La trésorerie se décompose, à la clôture de l'exercice, en valeurs mobilières de placement pour 2 322 K€ (contre 117 K€ en 2024) et en disponibilités pour 5 147 K€ (contre 2 982 K€ en 2024).

Les fonds propres sont en augmentation de 994 K€ par rapport à fin 2024 et s'élèvent ainsi à 25 497 K€. Au-delà de l'impact du résultat de l'exercice de + 967 K€, cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Quote-part des subventions d'investissement virées en résultat pour 43 K€, en contrepartie des amortissements pratiqués,
- Reprise à hauteur de 68 K€ des Indemnités de Départ en Retraite constituées sur le report à nouveau pour la part des droits acquis antérieurement au 1er janvier 2021, au titre des salariés sortis en 2025.

Les fonds dédiés, correspondant à des subventions attribuées mais non utilisées dans l'exercice et reportées sur les exercices suivants en augmentation de 197 K€ du fait :

De la perception des financements principaux suivants pour un montant global de 288 K€ dont l'utilisation est ainsi reportée :

- 195 K€ de l'ARS pour le financement d'aménagements divers sur le site de Rozay et de la Plateforme Enfance ,
- 13 K€ de l'ARS pour le financement de formations à l'ESAT et à l'UR TSA,
- 28 K€ de fonds de Taxe d'Apprentissage reçus pour l'Esat et la Plateforme Enfance,
- 50 K€ du legs reçu sur la Vie Associative et affectés à l'acquisition de matériel pédagogique pour l'UR TSA et l'inauguration du complexe de Moissy Cramayel.

De la reprise effectuée à hauteur des fonds utilisés en 2025 pour un montant de 92 K€.

Les provisions pour risques et charges sont en hausse de 273 K€ due principalement à l'ajustement des provisions pour litiges prud'homaux en fonction de l'évolution des risques en 2025, et reprises pour la part des litiges soldés. Ainsi, il a été constaté une dotation complémentaire de 77 K€ et une reprise de 7 K€.

Par ailleurs, les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été ajustées à fin 2025. A ce titre une dotation complémentaire a été constatée à hauteur de 339 K€. En parallèle, les droits relatifs aux salariés ayant quitté l'Adapei 77 ont été repris pour un montant global de 136 K€.

Les dettes financières sont en hausse de 204 K€ et correspond aux emprunts complémentaires contractés pour le financement du complexe de Moissy-Cramayel pour un total de 2 150 K€ et au remboursement en capital des emprunts en cours pour un montant de 1 938 K€ (dont 1 000 K€ correspondant au remboursement du 2ème prêt relais mis en place pour le financement des travaux de Moissy).

Le solde des emprunts restant dû au 31 décembre 2025 s'élève ainsi à 16 386 K€, dont 716 K€ à échéance de moins d'un an et 15 670 K€ à échéance à plus d'un an.

Les autres dettes, en diminution de 106 K€, due principalement à l'augmentation des dettes fiscales et sociales (+ 249 K€) et à la diminution des dettes sur investissements (- 360 K€).

III. Vie associative

La vie associative a dégagé pour l'exercice 2025 un excédent de 59.871 €.

Le compte de résultat se résume ainsi :

- Les produits d'exploitation sont de 182 720 € contre 55 415 € l'année précédente en hausse de 127 305 € due principalement à la diminution des cotisations (- 1 K€), à l'augmentation des dons et autres produits divers (+ 127 K€) (dont legs reçu en 2025 pour 131 K€) et de la reprise de provision pour 1 K€.,
- Les charges d'exploitation sont de 133 259 € contre 56 990 € en 2024, en hausse de 76 269 € en raison des fonds prélevés sur le legs reçu afin de financer les fêtes de Noël dans les établissements pour 27 K€ et le report en fonds dédiés pour l'inauguration de Moissy Cramayel et l'équipement de l'UR TSA à Rozay pour 50 K€.

Dégageant ainsi un résultat d'exploitation bénéficiaire de 49 461 € contre déficitaire de 1 575 € en 2024.

Après l'incidence du résultat financier positif de 10 410 € contre 3 249 € en 2024, le résultat de l'exercice 2025 se traduit par un excédent de 59 871 € contre 1 674 € en 2024.

IV. Affectation des résultats

Les comptes de résultat des établissements sous gestion contrôlée ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêt définitif par les organismes compétents.

Les résultats de la gestion propre relatifs aux dispositifs relevant d'une convention de financement de l'ARS ou du Département ne donnant pas lieu à décision du financeur sont affectés par défaut en report à nouveau.

L'affectation des autres résultats de la gestion propre est, quant à elle, du ressort de cette assemblée.

A ce titre, il vous est demandé d'affecter :

- L'excédent de 59 871 € de la vie associative en totalité en « réserve vie associative »,
- Le déficit de la gestion commerciale de l'ESAT d'un montant 325 068 € en totalité en report à nouveau,
- L'insuffisance gestion propre / site de Rozay d'un montant de 21 908 €, en report à nouveau.

Par ailleurs, compte tenu de l'arrêt du dispositif DVP en 2025, le résultat ainsi que les reports antérieurs sont repris en gestion propre.

Le résultat 2025 qui se solde par un déficit de 9 323,69 € est donc affecté en report à nouveau, le portant ainsi à +151.90 €.

Le dispositif étant définitivement clos, il est proposé d'affecter ce solde excédentaire en "Réserve Projets établissements" de la Vie Associative, portant ainsi cette dernière à 51 012,30 € .

Melun, le 23 avril 2026

Philippe Baillin

Trésorier de l'Adapei 77

Préambule

Dans la continuité de l'année 2024, l'année 2025 a été marquée par la poursuite des évaluations de la qualité, réalisées selon les nouvelles modalités applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé. Les différents projets qualité se sont également poursuivis et d'autres actions d'amélioration ont été engagées.

- **Les actions poursuivies et engagées en 2025**

La direction qualité et développement a piloté les dossiers suivants :

1. Evaluation de la qualité des établissements
2. Actualisation de procédures
3. Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance
4. Numérique en santé
5. Poursuite de l'informatisation du dossier de la personne accompagnée
6. Renouvellement des membres du Conseil de la Vie Sociale

Évaluation de la qualité des établissements

En 2025, les évaluations de la qualité se sont poursuivies.

Effectivement, depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation d'évaluer régulièrement leurs activités et la qualité des prestations qu'ils délivrent par un cabinet extérieur habilité.

- **De quoi s'agit-il ?**

Il s'agit d'une évaluation des activités et de la qualité des prestations d'une structure par un organisme extérieur dont le but est de mieux connaître et comprendre ses processus

Elle permet d'effectuer un état des lieux de son fonctionnement afin de dégager ses points forts et ses points à améliorer. Elle donne lieu à des propositions d'améliorations qui seront prises en compte dans un programme d'actions.

L'évaluation n'est toutefois pas une inspection, ni un contrôle ou une certification, elle s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue de la qualité. C'est une démarche collective et un outil d'aide à la décision.

De nouvelles modalités d'évaluation ont été définies suite à la publication du décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 qui définit le nouveau cadre réglementaire applicable aux évaluations réalisées sur la base du référentiel de la HAS.

- **Les évaluations à l'Adapei 77 :**

2 établissements ont été évalués en 2025 selon ce nouveau dispositif HAS :

- La Roselière,
- Les Tilleuls.

Ces structures ont été évaluées par le cabinet CELAE, organisme habilité ayant remporté l'appel d'offre en 2024, au regard du respect du cahier des charges de l'Adapei 77. Notre volonté consiste en effet à choisir un organisme habilité, respectueux des valeurs associatives, s'inscrivant dans une dynamique positive d'amélioration continue, mettant en avant les forces des établissements et les pratiques professionnelles, intervenant avec une approche bienveillante et respectueuse auprès personnes accompagnées et présentant avec bienveillance les opportunités d'amélioration.

La coordination des évaluations a été pilotée par le service qualité et développement en lien avec les directions d'établissements.

La préparation aux évaluations HAS a débuté avec l'actualisation des différents outils 2002-02.

La direction qualité a organisé un COPIL qualité associatif dédié aux évaluations qui s'est réuni à différentes reprises en 2025, en complément des réunions de préparation spécifiques aux établissements concernés.

Les évaluations se sont bien déroulées, dans un cadre bienveillant et à l'écoute. La directrice qualité et développement a participé à chacune des évaluations, il s'agit effectivement d'une démarche collective dans laquelle l'Adapei 77 est engagée. Elle s'est assurée avec les directeurs de territoire du bon déroulement des évaluations sur site et du respect du cahier des charges par les évaluateurs.

« Les résidents sont satisfaits et les professionnels sont investis » est une phrase entendue à chaque réunion de clôture d'évaluation et représente un résultat essentiel de l'évaluation.

Ces deux structures ont bénéficié du retour d'expérience des évaluations HAS déroulées en 2024 qui a permis d'améliorer les résultats des deux évaluations menées en 2025. L'association a par exemple défini et formalisé ses différentes stratégies dans un document unique, dorénavant intégré en annexe du projet associatif 2025-2030. Différents axes d'amélioration ont également été travaillés ou engagés tels que la gestion des plaintes et réclamations ou encore l'analyse des événements indésirables.

Différents axes forts ont été identifiés sur chaque structure tels que :

- L'engagement de la direction et des professionnels dans l'accompagnement des personnes accompagnées,
- Le soutien de l'établissement par une association, engagée autour de valeurs fortes,
- La satisfaction des personnes accompagnées quant à l'accompagnement mis en œuvre,
- L'accompagnement individualisé de la personne,
- Le parcours de santé structuré et pertinent aux Tilleuls,
- Le parcours de formations des professionnels,
- Le réseau partenarial positionnant l'établissement comme lieu de ressource.

Parmi les axes d'amélioration, nous notons quelques exemples :

- La traçabilité partielle, fonctionnement centré sur l'oralité, la diversification des supports,
- L'adaptation des supports à la compréhension des personnes accompagnées (ex : CVS),
- La gestion des plaintes et réclamations à mieux faire connaître aux professionnels et analyse à renforcer,
- L'association des professionnels au plan de gestion de crise,
- L'appropriation des droits des personnes accompagnées par les professionnels, notamment lorsqu'elles ont une mesure de protection juridique,
- L'utilisation des outils d'évaluation et des outils 2002-02 à renforcer (Tilleuls),
- L'adaptation des projets personnalisés selon les risques identifiés (Tilleuls),
- La formation numérique et la sensibilisation des équipes sur le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la confidentialité des données,
- La cartographie des risques de maltraitance à interroger,
- Le formulaire de droit à l'image à préciser en lien avec le Délégué à la Protection des Données.

Il s'agit de leviers d'amélioration qui feront l'objet d'actions intégrées au plan d'amélioration de la qualité des établissements, certaines sont déjà mises en œuvre ou engagées. La priorité est bien entendu donnée aux travaux relatifs aux critères impératifs.

Le service qualité et développement tient à remercier chaque personne pour son implication dans ce moment intense et riche de la vie d'une structure ! Il s'agit dorénavant de poursuivre cette belle dynamique en travaillant sur les pistes d'amélioration car l'évaluation n'est pas une fin en soi mais une démarche continue !

En 2026, l'ESAT sera évalué par le cabinet CELAE.

Actualisation de procédures et outils 2002-02

Gestion des plaintes et réclamations

Suite aux évaluations HAS menées en 2024, le COPIL qualité a réinterrogé le processus de gestion des plaintes et réclamations.

La procédure existante a ainsi été actualisée et améliorée au profit des personnes concernées. Dans un contexte de dynamique positive, nous souhaitons également prendre en considération les idées, suggestions, propositions de nos partenaires et leur permettre de transmettre également des remontées positives. C'est pourquoi une procédure de gestion des remontées positives et des propositions a été créée.

Le formulaire de gestion des plaintes et réclamations a été retravaillé et sera plus accessible aux personnes souhaitant effectuer une remontée avec : la mise à disposition du formulaire à compléter en ligne, la création d'une adresse mail dédiée et un affichage spécifique pour une meilleure connaissance des outils disponibles. Le formulaire dédié intègre également la possibilité de transmettre des propositions et/ou des remontées positives.

La volonté du service qualité et développement est d'optimiser sa démarche autour d'un logiciel unique déjà déployé pour gérer les événements indésirables : AGEVAL. C'est pourquoi, toute réclamation sera dorénavant intégrée à AGEVAL, permettant un suivi et une analyse optimisés. Le logiciel a été paramétré en ce sens.

Le Délégué à la protection des données a été associé à ces travaux afin d'être en conformité dans le recueil des données en lien avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ce travail sera présenté en Comité Social et Economique puis diffusé à l'ensemble des acteurs concernés. .

Projet personnalisé

Les travaux engagés en 2025 autour de la révision du processus de co-construction, mise en œuvre et suivi du projet personnalisé se sont poursuivis, réaffirmant le rôle essentiel de la personne au cœur de son projet, la prise en considération tracée de ses besoins et attentes, la participation de l'entourage dans le respect du choix de la personne, le parcours d'évaluations dans différents domaines (ex : éducatif, santé, psychologique...).

Le groupe de travail pluri-professionnel dédié a ainsi retravaillé la trame de projet personnalisé en intégrant les travaux relatifs à la réforme SERAPHIN-PH. Cet outil a fait l'objet de différentes expérimentations en établissement permettant diverses actualisations en lien avec le service communication.

L'objectif était effectivement de construire des outils adaptés aux professionnels en mobilisant l'expertise des acteurs concernés.

Ces outils seront présentés en Comité Social et Economique puis diffusés à l'ensemble des acteurs concernés.

Un grand merci au groupe de travail pour sa mobilisation et son implication dans ce projet !

Plan de gestion de crise (plan bleu)

Après plusieurs années de mise en œuvre et en lien avec le retour d'expérience des évaluations HAS 2024, un travail de révision du plan bleu a été engagé en 2025. Différents axes de progrès ont été identifiés par le service qualité et les établissements : révision du support au regard des outils numériques dorénavant disponibles pour évaluer les risques, association des professionnels à la définition du document, révision de l'outil.

Dans ce cadre, un groupe de travail associatif issu la journée de la direction et piloté par la direction qualité a requestionné le plan de gestion de crise. Il s'agit d'un travail pluridisciplinaire pour lequel le service patrimoine et travaux et le service informatique ont été associés.

Une méthodologie de travail commune et uniformisée a été définie, en mobilisant l'expertise des directions associées. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité du document, répondre aux quatre critères du référentiel HAS relatifs au plan de gestion de crise et optimiser l'outil par une gestion numérique. C'est pourquoi, les évaluations des risques seront dorénavant intégrées dans le logiciel qualité AGEVAL.

Ces outils feront l'objet d'une présentation auprès des directions d'établissements en mai 2025 puis d'un travail avec les équipes en établissement. Après validation, ils seront ensuite partagés avec les acteurs concernés.

Circuit du médicament et parcours d'habilitation

Dans le cadre du travail de sécurisation du circuit du médicament, un parcours d'habilitation des professionnels dans le cadre de l'aide à la prise des médicaments a été établi, sur la base des travaux de l'ARS et de l'OMEDIT, et validé par un médecin intervenant au sein de l'association.

Ces outils seront présentés en Comité Social et Economique puis diffusés à l'ensemble des acteurs concernés.

Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance

Les déclarations d'évènements indésirables se sont poursuivies avec 116 déclarations en 2025.

8 évènements indésirables graves ont été déclarés aux autorités de tutelle.

Dans le cadre de la politique de promotion de bientraitance et suite au bilan des déclarations réalisées, différentes formations ont été déployées en 2025 : autodétermination, recommandations de bonnes pratiques professionnelles, autisme et TSA - modèles d'accompagnements adaptés au fonctionnement des adultes intégrant une thématique sur la gestion des comportements problématiques.

Des formations spécifiques ont également été mises en œuvre sur certains territoires en lien avec les évènements indésirables qu'ils ont rencontrés : vie sexuelle et affective, gestion des troubles aigus du comportement (GTAC), évènements indésirables.

Le dispositif d'appui à la coordination a été mobilisé sur un établissement en 2025 en lien avec un évènement majeur vécu, afin de soutenir les professionnels.

La direction qualité a participé à la conception d'un module de formation en e-learning relatif à la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance en lien avec l'organisme de formation partenaire FASA. Ce module sera dorénavant communiqué aux professionnels nouvellement embauchés afin de les sensibiliser sur cette valeur et politique associative fondamentale. L'outil est également une ressource mobilisable en interne à titre préventif et/ou en réponse à une situation particulière.

Numérique en santé

Suite au déploiement de la télémedecine au sein de la plateforme MAS La Joncherie, la direction qualité a piloté les comités de suivi de projet avec la directrice de plateforme et le partenaire TELADOC ainsi que les comités de suivi avec l'Agence Régionale de Santé. Forte du recrutement d'un médecin psychiatre en 2025, la plateforme enfance ne bénéficie plus du dispositif de télémedecine implanté sur ce site géographique.

L'Adapei 77 a participé aux rencontres du numérique en santé le 27 novembre 2025. Le projet a ainsi été présenté à l'ensemble des participants à cette manifestation portée par l'ARS.

Le service qualité a également participé au groupe de travail relatif à la feuille de route départementale eSanté piloté par l'ARS, associant différents acteurs du sanitaire, de la ville et du médicosocial impliqués sur les enjeux du numérique en santé.

Dans le cadre du Comité départemental de la Charte Romain Jacob, il est dorénavant associé à un groupe de travail départemental dédié au numérique dans les établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes en situation de handicap de Seine-et-Marne.

Les actions engagées au sein de ces groupes de travail pluri-professionnels contribueront à améliorer l'accompagnement des personnes au sein de l'association.

Poursuite de l'informatisation du dossier de la personne accompagnée

Dans la continuité des travaux engagés en 2025, le service qualité et développement a poursuivi son projet d'informatisation du dossier de la personne accompagnée pour les 5 établissements non équipés du dossier numérique.

Le logiciel Net Vie a ainsi été déployé en décembre 2025 et janvier 2026 au sein des structures suivantes :

- Plateforme enfance La Pépinière,
- Plateforme MAS La Joncherie,
- ESAT Les Ateliers Braytois,
- EANM La Roselière,
- EANM La Maison de Corberon.

Des formations auprès de référents Net Vie et de l'ensemble des professionnels ont été dispensées selon le calendrier défini.

La direction qualité a animé la procédure d'auto-homologation liée à l'Identité Nationale de Santé (INS) le 26/03/2026, en lien avec le Délégué à la Protection des Données de l'association et le partenaire ORISHA (éditeur du logiciel Net Vie). Des formations complémentaires en lien avec l'INS sont mises en œuvre au cours de second trimestre 2026 auprès des professionnels concernés.

Le service qualité et développement pilote également un comité de suivi réunissant les directions d'établissements concernés et associant le service informatique pour les sujets le concernant.

Renouvellement des membres du Conseil de la Vie Sociale dit CVS

Après trois années de mandat, les membres du Conseil de la Vie Sociale ont été renouvelés en 2026.

Rappel : le CVS c'est quoi ?

Pour rappel, le CVS est une instance de dialogue et de participation au service des personnes accompagnées, introduit par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale puis précisé par le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif aux CVS et autres formes de participation et par le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation. Le décret du 25 avril 2022 modifie la composition, le fonctionnement et les compétences du CVS.

C'est un lieu d'échange, d'expression, d'écoute destiné à garantir les droits des personnes accompagnées et leur participation au fonctionnement de la structure.

C'est un lieu qui permet aux personnes accompagnées d'échanger, de s'exprimer sur des thématiques qui les concernent particulièrement. A titre d'exemple, le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement d'une structure et notamment sur les droits et libertés des personnes, l'organisation intérieure, les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées, les projets de travaux et d'équipements, l'affectation des lieux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle, les modifications touchant les conditions de prise en charge.

Le CVS est également associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement ou du service et à la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance. Il est entendu lors de la procédure d'évaluation HAS. Il est consulté sur le plan d'organisation des transports des personnes adultes handicapées bénéficiant d'un accueil de jour.

Le traitement des situations individuelles ne relève néanmoins pas de la compétence des CVS.

Composition et modalités d'élections du CVS

• Composition du CVS

Depuis le décret du 25/04/2022, la composition du CVS est la suivante :

- Représentants des personnes accompagnées,
- Représentants des familles et représentants légaux,
- Représentants des mandataires judiciaires,
- Représentants des professionnels,
- Représentant de l'organisme gestionnaire,
- 1 membre de l'équipe soignante et/ou le médecin de l'établissement le cas échéant.

• Modalités d'élections du CVS

La direction qualité a organisé les nouvelles élections pour élire les nouveaux représentants au CVS, en collaboration avec les directions d'établissement selon un rétro-planning défini.

Après plusieurs élections organisées, le processus pour élire les représentants des professionnels, des familles et représentants légaux et des mandataires judiciaires au CVS a été retravaillé. Différents axes de progrès ont effectivement été identifiés : le bénéfice du vote par correspondance à mettre en parallèle avec l'empreinte écologique, le taux de participation, les coûts et l'évolution sociétale sur le plan numérique.

Le bureau exécutif a ainsi validé la réalisation des élections par vote électronique pour élire les représentants mentionnés ci-dessus.

Le service qualité a mené une étude des ressources disponibles sur le marché. 4 prestataires ont été sollicités et la société E-VOTEZ a été retenue au regard de sa réponse au cahier des charges : conformité RGPD et CNIL, modalités d'authentification des votants, facilité du vote pour les électeurs, coût, trames de documents mises à disposition, paramétrages et fonctionnement de la plateforme.

Le bureau de vote, composé de trois membres du bureau exécutif, a procédé au scellement des urnes et au dépouillement des votes électroniques.

Les modalités d'élections des représentants des personnes accompagnées au CVS n'ont pas évolué au regard de leur bonne organisation menée par les équipes professionnelles et du travail éducatif et de sensibilisation réalisé dans ce cadre.

Les moyens de communication ont également été améliorés en lien avec le service communication (affiches, articles sur l'intranet associatif Le Spot, information en CVS, relances).

• Quel bilan du vote électronique ?

Après expérimentation, la direction qualité valide les améliorations de ce nouveau dispositif de vote : facilité de vote pour les participants, amélioration du taux de participation, facilité du dépouillement malgré le temps de paramétrage nécessaire pour permettre le vote, réduction de l'empreinte écologique, coût financier équivalent mais en ressources humaines optimisé.

Un retour d'expérience sera également réalisé auprès des personnes concernées.

- **Résultats des élections**

Nous avons le plaisir de vous communiquer les représentants élus au Conseil de la Vie Sociale pour les trois prochaines années, nous les remercions vivement pour leur engagement et mobilisation au sein de cette instance essentielle :

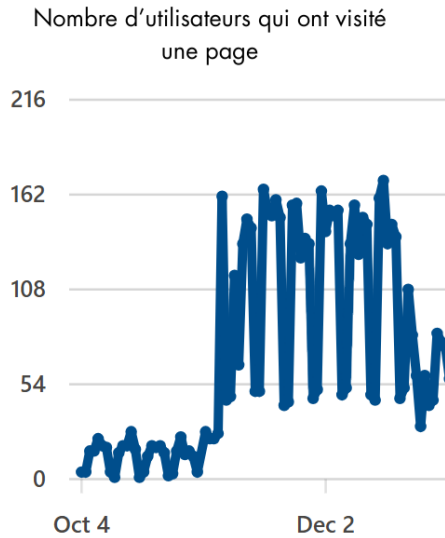
	Représentants personnes accompagnées	Représentants des familles et représentants légaux	Représentants des professionnels	Représentants des mandataires judiciaires
La Marguette	Christine LECLERC Bruno PREVET	Denise ZURECKI	Arnaud BEVE Cédric SENEZ	/
Le Cèdre Bleu	Erwann SEILLIER Aurélien GARNIER Thomas VAZ Yaël NGALULA NZENZA	Francine GARRIDO	/	/
Les Tilleuls	Marie-Louise RIFFAUD Lucie VAN CAENEGHEM	/	Edmée BOUCHET Alexis COUENON	/
Le Chêne Rouvre	Julie TURANO Véronique ROUSSET	Isabelle DROUILLOT Bernadette VITRY	Chloé BENKOVIC Céline DINAUX	/
Le Ginkgo Biloba	Nicolas TABARY David SAGNIEZ	Soraya BEGUIN Catherine TCHENQUELA	Christelle LORAIN Priscilla MENESTRET	/
La Maison de Corberon	Félien CHANMALA Chantal FAURIE	/	Marlène WENNER	/
Les Trois Maisons	Frédéric MASSON Océane MIALLET	Claudine MASSE	Rosa BECHEKIR	/
Centre d'accueil de jour du Provinois	Samantha MENAGE Paul MATHIES	Nathalie COLLARD	Coralie CADET	/
La Roselière	Mickaël CORBIN Lucas PARMENTIER	Annick BONNIVARD Michèle DAUGERON	Florence BONHOMME	Céline HEMON
Les Tournesols	Camille DUBOQUET Murielle JALTA	Martine DEJEU Martine HARDY	Sothéa PESLOUX	/
Les Ormes - Internat	Bernard LOISEAU David ROGER	/	Prescillia BOUANNA Sébastien CARAUX	/
Les Ormes – Accueil de jour	Jordy MUDIMU Dylan LANGE	Laurence CHADOIN Myriam LOUVEL	Valérie FOURRIER Carinne M'GUIRISIMA	/
Les Meuniers	Julien THIERRY Catherine LABAUME Elisabeth BUQUET Fethi MOKRANE	Claudie GOLEO Véronique LEGROS	Sandra CLEMENTINE	/
L'Althéa	Aurélien GUIBOUX Abdeladim HANOUF	Carole GUIBOUX Virginie LUCE	Farida CHACHOUA Pierre CRESTEY	/
Le Clos Jollet	Daniel BOUTON Galle QUEYRAS Célia BABILLOTTE Eddy LE PHAT	Martine CHAPRON Francine LEYVAL	Christophe CHINA	/
ESAT	Florian GUTIERREZ Amandine FABRY Syrienne LEQUET Vincent LEFEBVRE	Dominique HAUTIER Christine SILVESTRE VERITE	Laurent BERTANSETTI Nathalie BOULOGNE	/

Le service qualité et développement a par ailleurs poursuivi sa représentation à la MDPH 77 en participant à 13 CDAPH spécialisées et 7 CDAPH plénières (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Le service qualité et développement remercie l'ensemble des acteurs concernés pour leur collaboration dans la mise en œuvre des différents projets !

Le Spot - Intranet

- L'animation et la contribution à l'intranet ont constitué un axe majeur de l'activité 2025,
- Le service a également assuré la création de l'interface graphique du nouveau Le Spot SharePoint,
- Ci-dessous les premières statistiques du nouveau Le Spot :



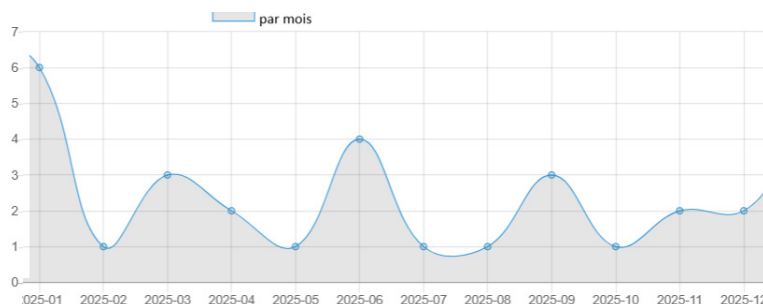
Newsletters

- Mise à jour de la base de données des contacts dans Brevo, le logiciel de newsletter et paramétrage de campagnes mailing et automatisation pour les établissements. (exemple : portes ouvertes.),
- Envoi des premières newsletters externes à destination des partenaires, parents et proches des personnes concernées. L'objectif est de communiquer sur les événements et actualités de l'association ainsi qu'au sein des établissements, et de mettre en valeur les actions des salariés,

17 Newsletters envoyées	52,38 % Taux d'ouverture
-----------------------------------	------------------------------------

- La newsletter a été suspendue en août 2025 en raison de problématiques liées aux droits à l'image. Pour y faire face, un recueil progressif d'ambassadeurs de la communication est mis en place au sein des différents établissements.

Ci-dessous le nombre d'abonnés par mois.



Identité visuelle interne

- Création de signalétique pour des établissements,
- Logo anniversaire des 60 ans de l'Adapei 77.

Supports institutionnels & documents administratifs

- Le service a assuré la mise en forme et la création de nombreux documents à destination des professionnels et des familles des personnes accompagnées,
- Exemples de documents créés ou mis à jour :
 - Document relatif au droit de vote,
 - Document PP (Projet Personnalisé),
 - Création de documents ESAT,
 - Affiche et formulaire de réclamation,
 - Pochettes et livrets (plateforme adulte),
 - Affiches à destination des professionnels et des familles.

Création de contenus vidéo et audiovisuel

- Tournage et montage vidéo (exemple : Vidéo sophrologie),
- Vidéo tutoriel SharePoint.

Ressources humaines :

- Les offres d'emploi sont publiées sur le site web de l'association ainsi que sur l'intranet SharePoint, afin d'assurer une double visibilité interne et externe.

Site web

- Depuis fin 2024, les menus servis en établissement sont mis en ligne. Un lien de consultation a été adressé aux familles et proches des personnes accompagnées,
- Nous avons également mis à jour le site web en ajoutant des pages, modifiant des éléments et en mettant à jour le logiciel.

LinkedIn :

Le compte LinkedIn de l'association est alimenté principalement à destination des professionnels et des partenaires institutionnels, sur les événements majeurs de l'association

1 286 Abonné-e-s	+249 Nouveaux abonnés (2025)	28 438 Impressions organiques (nombre de personnes uniques ayant vu notre contenu)
----------------------------	--	---

Établissements

Territoire de Seine et Yonne

4 établissements et 2 services
4 dispositifs
84 places en accueil permanent
9 places en accueil de jour
11 place en accueil temporaire
25 accueillis familiaux (TRS)
20 places en Milieu Ordinaire
102 salariés

Territoire de Marne et Morin

5 établissements
154 places en accueil permanent
7 places en accueil temporaire
9 places en accueil de jour
139 salariés

Territoire du Provinois

4 établissements
2 dispositifs
134 places en accueil permanent
4 places en accueil temporaire
14 places en accueil de jour
118 salariés

Plateforme MAS La Joncherie

26 places en accueil permanent
2 places en accueil temporaire
1 place en accueil de jour
3 places en MAS hors les murs (HLM)
8 places d'équipe mobile d'appui en santé
(EMASA)
6 places en unité résidentielle TSA (UR)
68 salariés

Plateforme Enfance La Pépinière

1 dispositif Petite Enfance et Enfance (0-12 ans)
1 dispositif Adolescence et Jeune adulte
(12-20 ans)
83 places et 5 places en accueil permanent
44 salariés

ESAT Les Ateliers braytois

6 sites et 1 GEM
11 activités
137 places travailleurs handicapés
20 places en Milieu Ordinaire
27 salariés

Siège

19 salariés



- Territoire de Seine et Yonne
- Territoire de Marne et Morin
- Territoire du Provinois
- Plateforme Enfance et Plateforme Adulte
- ESAT Les Ateliers braytois et GEM

Adapei 77, association Loi 1901, 2 ter rue René Cassin - 77 000 Melun
Directeur de la publication : Lucien-Michel Dimeglio
Éditorial : Sarah Guéry et Virginie Muzard

© Tous droits réservés - 2026.

Imprimé par Graphic Union, 4 rue de la Petite Ferme - 77173 Chevry-Cossigny

Adapei 77

2 ter rue René Cassin - 77000 Melun
contact@adapei77.org - 01 60 56 54 77

adapei77.org